

(A)

— N° 112. —

---

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 15 MARS 1860.)

---

---

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,**

POUR L'EXERCICE 1860.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1859 a été fixé à la somme de . . . . . fr. 24,544,179 86

A l'époque où il a été présenté, c'est-à-dire au mois d'avril 1858, la Législature n'avait point encore statué sur un projet de loi dont le vote devait avoir pour conséquence immédiate d'augmenter les dépenses ordinaires de l'un des services dépendants du Ministère des Travaux publics. Ce n'est, en effet, que par la loi du 8 juillet 1858 qu'a été autorisée la reprise par l'État de l'exploitation du chemin de fer de Mons à Manage; et le Gouvernement a dû comprendre dans le projet de loi de crédits complémentaires, déposé le 13 mars 1859, la somme de . . . . . 515,457 »

D'un autre côté, ainsi que M. le Ministre des Finances l'a annoncé à la Chambre au mois de décembre dernier, à l'occasion de la discussion de la réforme postale, le service de la poste réclame encore diverses améliorations dont la nécessité est généralement reconnue, et pour la réalisation desquelles une allocation complémentaire au Budget de 1859, de . . . . . 100,000 » est demandée par le même projet de loi.

De sorte que le Budget de cet exercice s'élèvera à . . . . . fr. 24,957,636 86 si la Chambre accueille les propositions qui lui sont soumises.

Les propositions de crédits budgétaires formulées pour 1860 s'élevant à la somme de . . . . . 25,124,720 »

elles présenteront, dans cette hypothèse, une augmentation de fr. 167,083 14 sur l'ensemble des crédits réclamés pour les besoins du service pendant l'exercice 1859.

C'est cette différence seulement que fait ressortir le tableau des développements du Budget de 1860, présentant la comparaison entre ce Budget et celui de l'exercice précédent : sans vouloir, en aucune manière, préjuger le vote des Chambres sur les propositions de crédits complémentaires au Budget de 1859 qui leur sont soumises, on a cru, conformément d'ailleurs à ce qui s'est déjà fait en d'autres circonstances, devoir ajouter ces crédits aux allocations du Budget de 1859 auxquelles ils s'appliquent, afin de ne faire ressortir que la différence réelle que présenteront les Budgets de ces deux exercices, si, comme il est permis de le croire, la Législature accorde les crédits qui lui sont demandés.

Le tableau ci-après présente la comparaison générale entre les Budgets de 1859 et de 1860.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS votés et demandés pour 1859.	CRÉDITS demandés au Budget de 1860.	DIFFÉRENCES au Budget de 1860.	
				ACCROISSMENT.	DIMINUTION.
I.	<i>Administration centrale</i> . . . . .	724,095 »	724,095 »	»	»
II.	<i>Ponts et chaussées.</i>				
•	Routes . . . . .	2,638,755 »	2,654,052 »	17,297 »	»
•	Bâtiments civils . . . . .	150,000 »	165,000 »	55,000 »	»
•	Rivières et canaux. . . . .	1,702,745 »	1,784,500 »	21,757 »	»
•	Ports et côtes . . . . .	427,870 »	570,400 »	»	57,470 »
•	Frais d'études, etc. (Allocation for- mée de transferts.) . . . . .	»	22,000 »	22,000 »	»
•	Personnel . . . . .	1,090,287 86	1,109,587 »	10,299 14	»
III.	<i>Mines.</i> . . . . .	255,700 »	275,700 »	20,000 »	»
IV.	<i>Chemins de fer, postes et télégraphes</i>				
•	Voies et travaux . . . . .	4,054,700 »	4,015,000 »	»	19,700 »
•	Traction et arsenal . . . . .	7,407,400 »	7,275,000 »	»	152,400 »
•	Transports . . . . .	5,992,586 »	5,504,586 »	12,000 »	»
•	Télégraphes. . . . .	264,000 »	510,000 »	46,000 »	»
•	Services en général . . . . .	542,850 »	546,450 »	5,800 »	»
•	Régie . . . . .	42,100 »	42,100 »	»	»
•	Postes. . . . .	2,441,050 »	2,629,550 »	188,500 »	»
V.	<i>Traitements de disponibilité.</i> . . . .	64,000 »	64,000 »	»	»
VI.	<i>Pensions</i> . . . . .	7,000 »	7,000 »	»	»
VII.	<i>Secours</i> . . . . .	7,000 »	7,000 »	»	»
VIII.	<i>Dépenses imprévues.</i> . . . . .	18,000 »	18,000 »	»	»
	Totaux. . . . fr.	24,957,056 86	25,124,720 »	576,655 14	209,570 »
				Augmentation. . . . fr.	167,085 14

Les crédits demandés pour 1860 présentent donc, en résumé, les augmentations suivantes :

Ponts et chaussées. . . . .	fr.	48,885 14
Mines. . . . .		20,000 »
Chemins de fer, postes et télégraphes. . . . .		98,200 »
<b>TOTAL ÉGAL.</b> . . . .	<b>fr.</b>	<b>167,085 14</b>

Les considérations qui vont suivre permettront aux Chambres de se rendre compte des propositions de crédits qui sont soumises à leur appréciation.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE I<sup>er</sup>. — ADMINISTRATION CENTRALE.

Il n'est pas apporté d'autre changement aux crédits votés au Budget de 1859 pour l'administration centrale, que l'augmentation sollicitée par le projet de crédit complémentaire présenté en séance du 15 mars 1859 (n° 114 des pièces de la Chambre) et dont les causes sont expliquées à la page 10 de l'exposé des motifs qui accompagne ce projet.

## CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1<sup>re</sup> SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.

## ART. 7. — Routes.

La somme demandé pour le service des routes est de . . fr. 2,613,052 »

Ce chiffre se subdivise comme il suit :

A. Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants et entretien de nouvelles sections.	1,613,052	»
B. Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; paiement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc.	200,000	»
C. Travaux d'amélioration et construction de routes.	800,000	»
TOTAL.	2,613,052	»

## A. — Entretien ordinaire.

Entretien ordinaire des routes en 1860, d'après les baux existants et entretien de nouvelles sections . . . . . fr.	1,613,052	»
La somme allouée au Budget de 1859, pour le même objet, était de . . . . .	1,590,755	»
Différence en plus. . . . . fr.	22,297	»

Cette augmentation provient de ce qu'en 1860, il y aura lieu de mettre à l'entretien les 7 sections de routes désignées ci-après, savoir :

- Hoogstraeten vers Breda (2<sup>me</sup> section);
- Enghien à Grammont;
- Huy à Stavelot (partie située sur le territoire de Bende-Jenneret);
- Hamont à la route de Hasselt à Bois-le-Duc (section comprise entre Neerpelt et cette dernière route);

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Rochefort à Gribelle (section de Han-sur-Lesse à Wellin);  
 Hal à Ninove (3<sup>me</sup> section de Leerbeek à la limite du Brabant);  
 Wavre à Huy (dernière partie située dans le Brabant).

B. — *Travaux en dehors des baux d'entretien.*

Somme demandée . . . . .	fr.	200,000	»
Allocation du Budget de 1859. . . . .		200,000	»

Une semblable somme est absorbée chaque année sans qu'il soit même possible d'autoriser l'exécution de tous les travaux nécessaires.

C. *Travaux d'amélioration et construction de routes.*

Crédit demandé . . . . .	fr.	800,000	»
Allocation de 1859 . . . . .		800,000	»

Ce crédit est indispensable pour faire achever ou commencer les travaux des routes décrétées ou en cours d'exécution, savoir :

- 1° Wetteren à Oombergem ;
- 2° Pervyse à Nieuport ;
- 3° Huy à Stavelot ;
- 4° Rochefort à Wellin ;
- 5° Barvaux à Gros-Chêne, avec embranchement sur Durbuy ;
- 6° Route entre le pont de Laeken et la nouvelle église érigée à la mémoire de S. M. la Reine ;
- 7° Poperinghe par Renīnghelst à Locre ;
- 8° St-Hubert à Libin, par Poix ;
- 9° Gedinne à la frontière française, vers Hargnies ;
- 10° Riempst à Bilsen ;
- 11° Dion-le-Mont, sur la route de Beauraing à Givet, à la station du chemin de fer du Luxembourg à Haversin, par Feschaux, Houyet et Mont-Gauthier ;
- 12° Halma à Grupont (rectification et élargissement) ;

Il est à remarquer qu'au moyen de ce crédit, le Département des Travaux publics continue d'accorder des subsides aux communes qui s'engagent à construire et à entretenir des chaussées pavées ou empierrées, dont l'importance est assez grande, soit parce qu'elles réunissent deux routes de l'État et y augmentent ainsi la circulation, soit parce qu'elles sont de véritables affluents aux chemins de fer.

La liste ci-après indique les principales routes dont l'exécution est encore réclamée : mais il n'est pas possible de désigner d'avance celles qui seront encore entreprises par l'État, les provinces, ou par voie de concession de péages, l'instruction de ces demandes n'étant pas complète :

- 1° Moll par Lommel à la route de Hasselt à Bois-le-Duc ;
- 2° Prolongement jusqu'à la frontière de Prusse de l'embranchement de Verviers à Jalhay ;

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

- 3° Lessinge à S<sup>t</sup>-Pierre-Capelle, par Slype;
- 4° Remouchamps à Trois-Ponts;
- 5° Route des Ardoisières d'Alle à Baillamont;
- 6° Deignée à Theux;
- 7° Élargissement d'une partie de la route d'Ypres vers Bailleul, par Locre;
- 8° Hody vers Hotton, par Durbuy;
- 9° Brée à Asch, par Gruytrode et Opglabeck;
- 10° Prolongement de la route d'Éghezée à la Sambre jusqu'à Fosses;
- 11° Herck-la-ville à Beeringen, par Schuelen et Lummen;
- 12° Route destinée à relier entre elles les routes de Marche à Rochefort et de Marche à Bastogne, en passant par Hargimont et Harsin;
- 13° Embranchement reliant la station du chemin de fer du Luxembourg à Libramont, avec les routes d'Ostende à Arlon et de Bouillon à Stavelot.

*Études de projets, etc.* (pour mémoire). — La somme de 5,000 francs, qui était comprise précédemment dans cette allocation, a été transférée à l'article 35, où la cause de ce transfert est expliquée.

ART. 8. — *Plantations.*

Somme demandée . . . . .	fr.	41,000	»
Allocation de 1859 . . . . .		41,000	»

Ainsi qu'on l'a dit dans les développements à l'appui du Budget précédent, cette somme est destinée à planter les routes neuves et à continuer les travaux de plantation des routes de l'État dans les provinces de la Flandre Occidentale, de Liège et de Namur, toutes les routes de l'État dans les six autres provinces étant déjà plantées.

2<sup>me</sup> SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.*

Somme demandée . . . . .	fr.	130,000	»
--------------------------	-----	---------	---

dont 10,000 francs portés comme charge extraordinaire.

Le même crédit a été alloué pour 1859.

Cette allocation est à peine suffisante pour faire face à tous les besoins.

Quant à la somme de 10,000 francs portée comme charge extraordinaire, elle est destinée à achever la restauration du Temple des Augustins. C'est le dernier crédit à affecter à ces travaux.

ART. 10. — *Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du Gouvernement provincial à Arlon, pour le dépôt des archives de l'État.*

Somme demandée . . . . .	fr.	35,000	»
--------------------------	-----	--------	---

Le local actuel des archives dans l'hôtel du Gouvernement provincial étant tout

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

à fait insuffisant, le Département de l'Intérieur a fait connaître qu'il y avait lieu de construire un bâtiment pour ce service. Par suite, l'administration des ponts et chaussées a été chargée de dresser un projet dont la dépense est évaluée à 35,000 francs.

5<sup>e</sup> SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE,  
DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.

Avant de fournir la justification des allocations proposées, il paraît utile d'indiquer, comme on l'a fait précédemment, pour chacun des services compris dans cette section, ainsi que dans la suivante, les différences que présentent les crédits demandés avec ceux qui ont été votés pour l'exercice 1859. Le tableau suivant contient, à cet égard, toutes les indications désirables.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## DÉSIGNATION DES SERVICES.

## CANAUX ET RIVIÈRES.

Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	
Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht . . . . .	
— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	
— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	
— — vers Hasselt . . . . .	
— — vers Turnhout. . . . .	
Sambre canalisée . . . . .	
Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .	
Escaut . . . . .	
Canal de Mons à Condé . . . . .	
— de Pommerœul à Antoing . . . . .	
Lys . . . . .	
Canal de dérivation de la Lys . . . . .	
— de Gand à Ostende . . . . .	
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . . . . .	
— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France . . . . .	
— de Gand à Terneuzen . . . . .	
Moervaert . . . . .	
Dendre . . . . .	
Rupel . . . . .	
Senne . . . . .	
Dyle et Demer . . . . .	
Petite-Nèthe canalisée . . . . .	
Grande-Nèthe . . . . .	
Yser . . . . .	
Canal d'Ypres à l'Yser . . . . .	
Plantations . . . . .	
Frais d'études . . . . .	
Bacs et bateaux de passage . . . . .	

## PORTS ET CÔTES.

Port d'Ostende . . . . .	
— de Nieuport . . . . .	
Côte de Blankenberghe . . . . .	
Phares et fanaux . . . . .	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1860.							
ENTRETIEN ORDINAIRE.		ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE.		TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
15,450 »	»	»	7,250 »	24,200 »	»	52,400 »	»
5,740 »	»	»	»	»	9,000 »	»	5,260 »
1,004 »	»	»	54,000 »	»	59,800 »	»	92,150 »
»	11,850 »	1,255 »	»	7,080 »	»	»	5,515 »
2,500 »	»	»	»	1,820 »	»	4,520 »	»
6,100 »	»	»	»	46,400 »	»	52,500 »	»
»	300 »	980 »	»	»	650 »	50 »	»
»	5,000 »	9,000 »	»	»	5,000 »	1,000 »	»
14,500 »	»	9,800 »	»	»	1,400 »	22,700 »	»
»	715 »	50,400 »	»	400 »	»	50,085 »	»
»	»	»	»	49,000 »	»	49,600 »	»
6,000 »	»	»	»	»	»	6,000 »	»
»	2,100 »	»	5,650 »	11,000 »	»	5,100 »	»
5,100 »	»	»	»	»	»	5,100 »	»
»	»	»	5,500 »	61,500 »	»	56,000 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	14,000 »	»	»	9,600 »	4,510 »	»
»	3,000 »	1,000 »	»	»	»	»	2,000 »
»	»	3,500 »	»	»	»	3,500 »	»
»	550 »	4,850 »	»	»	118,600 »	»	114,500 »
»	»	»	»	9,000 »	»	9,000 »	»
»	»	»	»	»	6,000 »	»	6,000 »
»	5,000 »	5,000 »	»	»	25,000 »	»	25,000 »
»	»	12,500 »	»	»	9,000 »	3,500 »	»
»	»	»	»	»	10,000 »	»	10,000 »
45 »	»	»	»	»	5,502 »	»	3,257 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	7,000 »	»	»	»	»	»	7,000 »
5,000 »	»	»	»	»	»	5,000 »	»
61,899 »	55,565 »	92,245 »	72,400 »	211,000 »	255,422 »	288,225 »	266,468 »
AUGMENTATION. . . . . fr.						21,757 »	
»	50 »	»	46,000 »	»	50,000 »	»	76,050 »
80 »	»	26,500 »	»	»	8,000 »	18,580 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
80 »	50 »	26,500 »	46,000 »	»	38,000 »	18,580 »	76,050 »
DIMINUTION. . . . . fr.						57,470 »	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, comparés aux allocations votées pour l'exercice 1859, les crédits proposés au Budget de 1860 présentent :

(A. <i>Canaux et rivières.</i> ) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une augmentation de . . . . . fr.	26,554	»
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une diminution de . . . . .	4,577	»
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de . . . . .	21,757	»
(B. <i>Ports et côtes.</i> ) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une augmentation de fr.	30	»
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une diminution de . . . . .	57,500	»
Soit, sur l'ensemble, une diminution de . . . . .	57,470	»
Les crédits des 5 <sup>me</sup> et 4 <sup>me</sup> sections se balancent donc par une diminution de . . . . . fr.	35,715	»

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée. . . . . fr. 961,900

L'allocation de 961,900 francs, demandée pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières, est supérieure de 48,179 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1859.

La répartition de cette allocation de 961,900 francs figure ci-après.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix de marchés conclus, ou enfin le montant de l'estimation d'entreprises à adjuger. On a légèrement forcé quelques-unes d'entre elles, afin d'arrondir les crédits pétitionnés. On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux revêtant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

## BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemin de halage, etc., dans les provinces de Namur et de Liège, dragages dans les mêmes provinces . . . . . fr.	54,800	6,000

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
	—	—
REPORT. . . fr.	54,800 »	6,000 »
2° Entretien du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg . . . . .	22,450 »	»
3° Réparations extraordinaires à la rive gauche, travaux dans l'intérêt du halage et ouvrages imprévus dans la même province. . . . .	»	9,950 »
 B. — <i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas . . . . .	51,200 »	»
 C. — <i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasement . . . . .	29,000 »	»
2° Entretien de la plantation. . . . .	5,000 »	»
3° Reconstruction des plates-formes de l'écluse n° 19, à Hocht. . . . .	»	3,000 »
4° Reconstruction de la maison pontonnière de Mechelen, et grosses réparations à la maison éclusière n° 18 à Bocholt . . . . .	»	5,500 »
5° Acquisition des bois nécessaires à la construction de trois ponts tournants, à Tongerlo, à Beek et à Bocholt, en remplacement des ponts-levis actuels. . . . .	»	18,000 »
<p>Les plates-formes de l'écluse n° 19, à Hocht, doivent être reconstruites à cause de leur état de vétusté.</p> <p>Les maisons de préposés existant à Mechelen et à Bocholt datent de la construction du canal et, comme toutes celles de cette époque, elles laissent beaucoup à désirer. Celle de Bocholt ne demande que de grosses réparations pour une valeur de 1,500 francs; mais celle de Mechelen doit être reconstruite, parce que depuis le remplacement du pont-levis de Mechelen par un pont tournant, elle est encaissée au point que, de sa maison, le pontonnier n'a plus de vue sur le canal.</p> <p>Les ponts de Tongerlo, de Beek et de Bocholt devront vraisemblablement être reconstruits en 1862. Il sera très-avantageux de se procurer les bois deux ans d'avance, afin qu'ils soient parfaitement secs au moment de leur emploi.</p>		
A REPORTER. . . fr.	160,450 »	42,450 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . fr.	160,450 »	42,450 »
<p>Ces trois ponts sont, avec ceux de Voorshoven et de Brée, les seuls ponts-levis qui existent encore sur la partie belge du canal. Les ponts-levis de Voorshoven et de Brée seront remplacés par des ponts tournants, au moyen d'un crédit alloué à cet effet au Budget de l'exercice 1859. Il y aura utilité de substituer également des ponts tournants aux ponts-levis de Tongerlo, de Beek et de Bocholt, lors de leur reconstruction.</p>		
<p>D. — <i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i></p>		
1 <sup>re</sup> SECTION.		
1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	17,000 »	»
2 <sup>o</sup> Entretien de la plantation. . . . .	1,550 »	»
3 <sup>o</sup> Renouvellement des poutrelles du petit passage de la prise d'eau de Bocholt . . . . .	»	1,000 »
2 <sup>me</sup> SECTION.		
4 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	50,000 »	4,050 »
3 <sup>me</sup> SECTION.		
5 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, pendant les deux derniers mois de l'exercice 1860 . . . . .	4,500 »	»
<p>Les poutrelles du petit passage de la prise d'eau de Bocholt sont en très-mauvais état.</p> <p>L'entretien de la 3<sup>e</sup> section jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1860, est une charge de l'entreprise de la construction de cette section.</p>		
<p>E. — <i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i></p>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	10,000 »	»
<p>F. — <i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i></p>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	29,600 »	»
<p>G. — <i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i></p>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	7,920 »	980 »
A REPORTER. . . . fr.	260,620 »	48,480 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . fr.	260,620 »	48,480 »

H. — *Sambre canalisée.*

## PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	55,000 »	»
--------------------------------------------------------------	----------	---

## PROVINCE DE NAMUR.

2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	32,000 »	»
3° Remplacement des treuils en bois du déversoir de Floriffoux par des cabestans en fonte . . . . .	»	9,000 »

L'expérience a prouvé la grande utilité de substituer des cabestans en fer aux treuils en bois, pour la manœuvre des poutrelles des déversoirs de la Sambre, manœuvre très-difficile et même dangereuse dans les crues. Cette substitution a déjà été opérée à divers déversoirs. On projette de l'effectuer en 1860 au déversoir de Floriffoux, dont les treuils commencent à se détériorer. Elle sera exécutée aux autres déversoirs où des treuils en bois existent encore également, à mesure que ces treuils devront être renouvelés.

I. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

1° Travaux d'entretien ordinaire. { Province de Hainaut. fr. 36,600 » } { Province de Brabant. fr. 27,000 » }	63,600 »	»
2° Travaux d'entretien extraordinaire dans les deux provinces . . . . .	»	23,600 »
3° Alimentation par machine à vapeur. . . . .	10,200 »	»

Les travaux d'entretien extraordinaire comprendront le renouvellement de six paires de portes amont, de six paires de portes aval et d'un pont à bascule; des reconstructions partielles dans la maçonnerie des écluses; l'établissement de perrés dans les talus intérieurs, et le renouvellement de la petite barque qui sert aux agents de l'administration pour les opérations de sondage.

La somme portée aux Budgets précédents pour le service de la machine alimentaire de Luttre, comprenait celle nécessaire au payement du salaire des ouvriers employés à la manœuvre de cette

A REPORTER. . . . fr.	421,420 »	81,080 »
-----------------------	-----------	----------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
	—	—
REPORT. . . fr.	421,420 »	81,080 »
<p>machine. En 1860, ce salaire sera prélevé sur le crédit pétitionné à la section 6 pour le personnel subalterne de l'administration des ponts et chaussées. A cet effet, on a transféré à ce dernier crédit, une somme de 3,000 francs, que l'on a défalquée de la somme demandée pour le service même de la machine.</p>		
BASSIN DE L'ESCAUT.		
J. — <i>Escaut.</i>		
PROVINCE D'ANVERS.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	4,500 »	»
PROVINCE DE HAINAUT.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	16,000 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire . . . . .	5,980 »	»
4° Entretien du barrage de Semmerzaeke. . . . .	1,000 »	»
5° Entretien de la digue de mer couvrant la Tête-de-Flandre à Zwyndrecht . . . . .	250 »	»
6° Dévasements pour maintenir le lit à sa profondeur normale dans la traverse de la ville de Gand . . . . .	5,470 »	»
7° Reconstruction d'un garde-corps et du pont de service pour la manœuvre des poutrelles du barrage d'Audenaerde . . . . .	»	1,500 »
8° Dévasements entre la limite de la province de Hainaut et la ville de Gand . . . . .	»	9,000 »
9° Restauration et consolidation des talus du canal d'écoulement de Melsen . . . . .	»	1,200 »
10° Renouvellement partiel de l'estacade établie à Gand, à l'origine de la dérivation du Strop . . . . .	»	2,500 »
11° Dévasement du Bas-Escaut, depuis l'écluse des Braemgaten jusqu'au Rietgracht, à Gand. . . . .	»	12,000 »
12° Dévasement du Bas-Escaut, entre le Rietgracht et le cabaret : <i>het Pauwken</i> , à Destelbergen . . . . .	»	6,000 »
<p>Les dévasements à exécuter dans la traverse de la ville de Gand sont nécessaires pour maintenir le lit du fleuve à sa profondeur normale.</p>		
A REPORTER. . . fr.	454,620 »	113,080 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	—	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	454,620	»	113,080
<p>Le garde-corps et le pont de service à reconstruire au barrage d'Audenaerde sont en très-mauvais état.</p> <p>A cause de la pénurie d'eau que nous avons subie pendant environ deux ans, le lit de l'Escaut n'a plus été creusé, durant toute cette période, par le régime naturel du fleuve, et des hauts fonds se sont produits, en plusieurs endroits, entre la limite de la province de Hainaut et la ville de Gand. Il sera nécessaire de les faire disparaître, dans l'intérêt de la navigation.</p> <p>Les talus du canal d'écoulement de Melsen sont en très-mauvais état.</p> <p>Une grande partie de l'estacade existant à Gand, à l'origine de la dérivation du Strop, tombe en ruine et devra être reconstruite.</p> <p>La partie du Bas-Escaut comprise entre l'écluse des Braemgaten et le Rietgracht, à Gand, est fortement envasée et devra être approfondie dans l'intérêt de l'écoulement des eaux et de la salubrité publique.</p> <p>A cause de la grande sécheresse, qui n'a pas permis, pendant plus d'un an, d'ouvrir les écluses de décharge de la ville de Gand, la partie du Bas-Escaut s'étendant du Rietgracht au cabaret dit <i>het Pauwken</i>, à Destelbergen, s'est fortement envasée et il est à prévoir qu'elle devra être approfondie, si l'on ne veut pas compromettre la navigation.</p>			
K. — <i>Canal de Mons à Condé.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; éclairage du pont-levis de Saint-Ghislain et des écluses, pour la navigation de nuit. . . . .	34,400	»	»
L. — <i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit. . . . .	92,000	»	»
<p>En ce qui concerne le canal de Pommerœul à Antoing, comme en ce qui concerne celui de Charleroy à Bruxelles, l'allocation figurant aux Budgets précédents, pour frais d'alimentation par machine à va-</p>			
A REPORTER. . . fr.	581,020	»	113,080

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	581,020 »	113,080 »

peur, comprenait la somme nécessaire au payement du salaire des ouvriers attachés au service de cette alimentation. Pour le premier, de même que pour le second desdits canaux, ce salaire sera, en 1860, prélevé sur le crédit pétitionné à la section 6 pour le personnel subalterne de l'administration des ponts et chaussées. A cet effet, une somme de 3,000 francs a également été défalquée de l'allocation demandée pour le service même de la machine d'alimentation du canal de Pommerœul à Antoing, et transférée au crédit qui vient d'être indiqué.

Du chef de ce transfert et de celui de la somme de 3,000 francs détachée de l'allocation destinée au payement des frais d'alimentation du canal de Charleroy à Bruxelles, le crédit pétitionné pour le personnel subalterne des ponts et chaussées se trouve augmenté d'une somme totale de 6,000 francs. Les raisons de ce double transfert sont exposées à la section 6.

M. — *Lys.*

## PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE

1° Entretien de la partie entièrement à charge de la Belgique . . . . .	21,500 »	»
2° Entretien et réparation des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la France et la Belgique. (Part incombant à la Belgique) . . . . .	400 »	»
3° Enlèvement d'atterrissements. . . . .	»	12,000 »

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

4° Entretien ordinaire. . . . .	10,350 »	»
5° Renouvellement de la partie mobile du pont des Dominicains, à Gand. . . . .	»	2,350 »

Les travaux de dévasement projetés sont nécessaires dans l'intérêt de la navigation et de l'écoulement des eaux.

La partie mobile du pont des Dominicains, à Gand, se trouve dans un état complet de vétusté.

A REPORTER. . . fr.	613,270 »	127,430 »
---------------------	-----------	-----------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
	—	—
REPORT. . . . fr.	615,270 »	127,450 »
 <i>N. — Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	15,600 »	»
 <i>O. — Canal de Gand à Ostende.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	7,000 »	»
2° Restauration des bords et talus au faubourg de la porte de Bruges, à Gand . . . . .	»	2,000 »
3° Dévasements pour entretenir le canal à sa profondeur normale . . . . .	»	3,500 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
4° Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	28,000 »	»
5° Réparations aux quais dans la traverse de Bruges. (Part de l'État.) . . . . .	2,000 »	»
Les bords et talus du canal, au faubourg de la porte de Bruges, à Gand, sont fortement endommagés.		
L'exécution des dévasements projetés est exigée dans l'intérêt de la navigation.		
 <i>P. — Canal d'écoulement des eaux du Sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	8,000 »	»
 <i>Q. — Canal de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	3,000 »	»
2° Renouvellement d'une paire de portes de flot à la tête aval de l'écluse de Plasschendaele . . . . .	»	3,500 »
3° Reconstruction du pont tournant de Slype. . . . .	»	4,500 »
4° Grosses réparations au pont de Leffinghe. . . . .	»	2,000 »
5° Grosses réparations aux estacades de garde, aux ponts, pieux, etc. . . . .	»	4,000 »
Tous les ouvrages que l'on projette de renouveler ou auxquels on a l'intention d'exécuter de grosses réparations, se trouvent dans un très-mauvais état.		
A REPORTER. . . . fr.	676,870 »	146,950 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . fr.	676,870 »	146,950 »
R. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire . . . . .	9,000 »	»
2° Dévasements pour entretenir le canal à sa profondeur normale . . . . .	8,000 »	»
3° Restauration des bords et talus . . . . .	8,000 »	»
4° Reconstruction en maçonnerie du pavillon en bois servant de demeure à l'éclusier de Roodenhuyzen . . . . .	»	5,000 »

Tous les ans, lors des grandes crues de l'hiver, les bords du canal sont corrodés par l'action des eaux surabondantes qu'il doit écouler, et les terres provenant des corrosions sont entraînées au fond. De là, la nécessité de restaurer les berges et de dévaser le lit, opérations qui, vraisemblablement, devront être continuées encore pendant quelques années, jusqu'à ce que les bords, par les renforcements que l'on y apporte successivement, soient en état de résister à la violence du courant des eaux. Sous ce rapport, la situation du canal sera beaucoup améliorée lorsqu'on pourra se servir du canal de dérivation de la Lys.

Le pavillon en bois servant d'habitation à l'éclusier de Roodenhuyzen se trouve dans un mauvais état. Pour faire cesser les grandes et incessantes réparations qui doivent y être exécutées, on projette de le reconstruire en maçonnerie.

S. — *Moervaert.*

1° Travaux d'entretien ordinaire . . . . .	2,800 »	»
2° Dévasements pour entretenir le canal à sa profondeur normale . . . . .	»	5,000 »

L'enlèvement des atterrissements qui existent dans le canal est indispensable pour assurer la marche des bateaux et faciliter l'écoulement des eaux.

T. — *Dendre.*

## PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	4,000 »	»
A REPORTER. . . . fr.	708,670 »	154,950 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . . fr.	708,670 »	154,930 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	10,770 »	»
3° Entretien des plantations . . . . .	»	850 »
4° Dévasements entre Alost et Termonde . . .	»	2,500 »
5° Reconstruction et renforcement du perré de la rive droite, en aval de l'écluse de Termonde . .	»	3,500 »
Les dévasements projetés entre Alost et Termonde doivent être exécutés dans l'intérêt de la navigation.		
Le perré de la rive droite, en aval de l'écluse de Termonde, est en très-mauvais état et sa recons- truction sera indispensable en 1860.		
U. — <i>Rupel.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	20,000 »	»
V. <i>Senne.</i>		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État . . . . .	2,000 »	»
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde . . . . .	250 »	»
W. — <i>Dyle et Demer.</i>		
Travaux d'entretien ordi- ( Province d'Anvers . . . . .	6,500 »	5,000 »
naire et extraordinaire. ( Province de Brabant.	17,000 »	»
X. — <i>Petite-Nèthe canalisée.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	11,000 »	»
2° Reconstruction en maçonnerie d'un ponceau en bois, à 2 portes de flot, existant à l'embouchure du Krekelbeek, en aval du déversoir n° 1, à Emble- hem . . . . .	»	8,000 »
3° Reconstruction partielle du radier du barrage <i>le Grand Spuy</i> , à Lierre, y compris la construction de deux batardeaux et les épuisements . . . . .	»	4,500 »
Le ponceau dont la reconstruction est projetée se trouve dans un état complet de vétusté; il est d'ail-		
A REPORTER. . . . . fr.	776,190 »	179,260 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . fr.	776,190 »	179,260 »

leurs trop étroit, surtout depuis l'amélioration du ruisseau, exécutée en 1857, par l'Etat, avec le concours des riverains.

Le radier du barrage *le Grand Spuy*, à Lierre, est dégradé. Des parties en sont entièrement enlevées et d'autres trouées.

## Y. — Grande-Nèthe.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	3,000 »	»
---------------------------------------------------	---------	---

## BASSIN DE L'YSER.

## Z. — Yser.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	3,450 »	»
Fr.	782,640 »	179,260 »

TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . fr.

961,900 »

## TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES

Les crédits alloués au Budget de 1859, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent ensemble le chiffre de . . . . . fr. 790,022 »

Ceux qui sont pétitionnés au Budget de 1860, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de . . . . 765,600 »

Le tableau développé du projet de Budget de 1860 fait ressortir les différences par article entre les allocations respectivement sollicitées pour cet exercice et accordées pour celui de 1859, du chef des travaux dont il s'agit. Elles se balancent par une diminution de fr. 24,422 » pour l'exercice 1860.

Les sommes portées au projet de Budget de l'exercice 1860, pour travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 534,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'amélioration dans les provinces de Namur et de Liége . . . . .	fr.	220,000	»
2° Travaux d'amélioration, au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des bermes existant le long de la rive gauche, dans la province de Limbourg. . . . .		68,700	»
3° Travaux d'amélioration de la navigation à exécuter en commun avec les Pays-Bas . . . . .		40,000	»
4° Établissement de bornes. . . . .		5,500	»
		<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr.	534,200	»

Dans une note reproduite aux pages 51 à 54 du rapport de la section centrale de la Chambre des Représentants qui avait été chargée de l'examen du projet du Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1857, le Gouvernement a fourni des renseignements développés au sujet des travaux qu'il reste à exécuter dans l'intérêt de l'amélioration du régime de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur.

La somme de 220,000 francs que l'on demande, est destinée à la continuation de ces travaux. Elle est égale à celle allouée, chaque année, aux Budgets précédents, pour le même objet.

Depuis quelque temps, on a coulé, chaque année, des moellons de fort échantillon au pied des bermes qui défendent la rive gauche de la Meuse, dans la province de Limbourg. L'emploi de ces moellons est d'un excellent effet et il importe d'en garnir toutes les bermes. Cet utile travail sera poursuivi en 1859 et pourra, vraisemblablement, être terminé en 1860, au moyen des sommes de 50,000 et de 68,700 francs qui sont, la première, allouée au Budget de 1859, la seconde, pétitionnée au Budget de 1860.

Une somme de 40,000 francs, égale au crédit alloué chaque année aux mêmes fins aux Budgets précédents, est pétitionnée pour la continuation, à frais communs avec les Pays-Bas, des travaux d'amélioration du régime de la Meuse limbourgeoise. Non-seulement au point de vue de la navigation, mais encore à celui de nos irrigations en Campine, pour lesquelles on prend de l'eau à cette rivière, il importe de faire disparaître les difficultés que celle-ci présente en plusieurs points, afin d'assurer aux bateaux un plus fort tirant d'eau et une marche plus sûre.

A cause de la grande quantité d'ouvrages existant sur le cours de la Meuse, dans la province de Limbourg, il est nécessaire, pour la facilité du service, de procéder au bornage de la rivière, dans cette province, comme on l'a déjà fait dans la province de Liège.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Renforcement des contre-digues . . . . . fr.	5,000 »
2° Clôture du magasin central de Geysteren et aménagement intérieur . . . . .	3,000 »
TOTAL. . . . . fr.	<u>8,000 »</u>

La somme de 5,000 francs est destinée à parer aux éventualités à résulter de la surélévation de l'étiage du canal.

Le magasin central de Geysteren devant renfermer des matériaux pour une valeur considérable, il semble utile d'en empêcher l'approche au moyen d'un grillage, afin de le soustraire, autant que possible, aux tentatives malveillantes. Il doit être pourvu de cascs, de trétaux, de deux crics et de quelques jeux de vis à bois avec leurs accessoires, pour la conservation des objets, d'une part, et le chargement, le déchargement et le transport des matériaux, d'autre part.

ART. 14. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 47,900 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1<sup>re</sup> SECTION.

1° Rechargement des digues et des talus avec de la terre végétale. . . . . fr.	41,500 »
2° Revêtement à plat en gazons de bruyère des talus extérieurs.	1,500 »

2<sup>me</sup> SECTION.

3° Construction de fours et fournils aux maisons des préposés.	1,900 »
4° Rechargement des digues de halage avec du gravier et de la terre végétale . . . . .	3,000 »

3<sup>me</sup> SECTION.

5° Construction d'un barrage éclusé entre les culées du pont n° 2.	25,000 »
6° Rechargement en gravier ou en minerai de fer des parties sablonneuses des digues . . . . .	5,000 »

TOTAL. . . . . fr.	<u>47,900 »</u>
--------------------	-----------------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

1<sup>re</sup> SECTION.

L'expérience a démontré qu'il est nécessaire d'établir encore de nombreux gazonnements à queue à hauteur de la flottaison dans les nouveaux talus du canal, et de construire des bermes en fascines à la suite des murs de soutènement des ponts suspendus. Comme, après celle de 1859, il n'y aura probablement pas de baisse des eaux avant 1862 et qu'on ne peut attendre jusqu'alors pour exécuter les ouvrages qui viennent d'être indiqués, on projette de les effectuer pendant la première baisse des eaux qui sera opérée, en y consacrant une partie de l'allocation budgétaire de 1859, que l'on avait destinée à l'exécution de travaux de rechargement de la digue de la rive gauche avec de la terre végétale. D'un autre côté, et contrairement aux premières prévisions, un pareil rechargement serait fort utile sur la digue de droite, entre le gravelage et le contre-fossé, pour fixer le sable, et sur certaines parties des talus de la cunette. L'allocation demandée suffira pour la continuation et le complément des rechargements en terre végétale sur toute l'étendue de la section.

Pour maintenir en bon état les talus extérieurs, entre les ponts n<sup>os</sup> 1 et 4, il est nécessaire d'y exécuter les gazonnements projetés.

2<sup>me</sup> SECTION.

Des fours à cuire le pain forment les dépendances indispensables des maisons d'agents subalternes, qui se trouvent, pour la plupart, isolées des centres de population. On construira de semblables fours à quelques-unes de ces maisons au moyen de la somme allouée à cet effet au Budget de 1859. La somme demandée au Budget de 1860 servira à en établir aux autres.

La continuation du rechargement des digues, avec du gravier et de la terre végétale, est tout à la fois nécessaire pour la consolidation de ces digues et pour assurer la marche active et régulière du halage.

3<sup>me</sup> SECTION.

La construction d'un barrage éclusé entre les culées du pont n<sup>o</sup> 2 est projetée dans le but d'atténuer les conséquences d'une rupture éventuelle des digues du 3<sup>me</sup> bief et, spécialement, d'éviter qu'en cas d'un semblable accident, la navigation de la Petite-Nèthe vers Herenthals et *vice-versâ* ne soit interrompue.

Le rechargement, avec du minerai de fer ou du gravier, des parties sablonneuses des digues de la 3<sup>me</sup> section, est nécessaire pour consolider ces digues et assurer la marche active et régulière du halage. Les travaux de l'espèce à effectuer en 1860, formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents.

ART. 15. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Gazonnements à queue avec gazons pris sur les dépendances du canal, repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs . . . . . fr.	3,575 »
2° Gazonnement à plat des talus intérieurs des digues entre les ponts n° 1 et 2 . . . . .	1,725 »
3° Construction d'un hangar à poutrelles près du pont barrage n° 4 . . . . .	1,800 »
4° Acquisition d'un jeu de poutrelles pour le pont barrage n° 4 . . . . .	1,500 »
5° Acquisition d'une barque de service. . . . .	1,000 »
6° Renforcement des digues . . . . .	2,600 »
TOTAL. . . . . fr.	<u>12,000 »</u>

L'efficacité des gazonnements à queue repiqués de roseaux de marais sur la 1<sup>re</sup> section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut ayant été reconnue, on croit utile d'exécuter au canal d'embranchement vers le camp de Beverloo une certaine quantité de ces gazonnements.

Le talus intérieur de ces digues, entre les ponts n° 1 et 2, étant formé d'un sable très-mobile, sur lequel il ne croit aucune végétation, il importe de le gazonner.

La construction d'un hangar à poutrelles et la fourniture d'un jeu de poutrelles pour le pont barrage n° 4, sont justifiées par la nécessité de compléter cet ouvrage d'art.

Une barque de service est indispensable aux agents de l'administration.

La somme de 2,600 francs est destinée à parer aux éventualités, en cas de rupture de digues ou de filtration.

## ART. 16. Canal d'embranchement vers Hasselt.

Somme demandée : 75,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction de quatre maisons de gardes-digues et d'une maison de receveur des droits de navigation à Beeringen, y compris puits, fours et lieux d'aisance . . . . . fr.	55,000 »
2° Construction de deux hangars à poutrelles pour deux ponts. . . . .	3,600 »
3° Acquisition de deux jeux de poutrelles pour deux ponts. . . . .	3,000 »
4° Continuation du gravelage des digues et rampes du canal. . . . .	14,000 »
5° Pavage d'une partie du pourtour du bassin de Hasselt. . . . .	10,000 »
6° Puits, pompes, fours et lieux d'aisance, à deux maisons éclusières . . . . .	2,000 »
7° Acquisition d'une barque de service . . . . .	1,000 »
8° Renforcement des digues. . . . .	4,400 »
TOTAL . . . . . fr.	<u>75,000 »</u>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans l'intérêt du service, il est indispensable que les maisons nécessaires pour le personnel attaché au canal soient construites le plus tôt possible.

La construction de hangars et la fourniture de poutrelles pour deux ponts barrages sont justifiées par la nécessité de compléter ces ouvrages d'art.

Les travaux de gravelage projetés formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels des fonds sont alloués au Budget de 1859.

Le pavage d'une partie du pourtour du bassin de Hasselt, est nécessaire pour faciliter l'accès de ce bassin.

La construction de puits, pompes, fours et lieux d'aisance aux deux maisons éclusières existantes est indispensable.

Une barque pour les besoins du service est également indispensable.

La somme de 4,400 francs est destinée à parer aux éventualités, en cas de rupture de digues ou de filtrations.

ART. 17. *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 3,600 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Modifications aux escaliers de 2 maisons pontonnières . . . fr.	250	»
2° Acquisition de 6 poutrelles en sapin du nord . . . . .	1,300	»
3° Construction de 2 fournils . . . . .	450	»
4° Établissement de poteaux d'amarrage . . . . .	200	»
5° Établissement d'échelles métriques . . . . .	100	»
6° Continuation du rechargement des digues de halage avec du gravier et de la terre végétale . . . . .	1,500	»
TOTAL. . . . . fr.	3,600	»

Les travaux secondaires à exécuter et les objets à acquérir au moyen des sommes reprises sous les n° 1 à 5, sont indispensables.

Il importe de poursuivre le rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale, dans l'intérêt de la navigation et pour consolider les digues.

ART. 18. *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction de perrés et à l'empierrement de chemins de halage dans la province de Hainaut, travaux que rendent nécessaires les affouillements et les corrosions produits par les eaux.

ART. 19. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

Somme demandée : 20,100 francs.

Cette somme sera affectée aux ouvrages suivants, dont l'exécution est indispen-

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

sable : construction d'un magasin et d'un chantier couvert, avec logement pour le sergent d'eau de la section du Brabant, agrandissement et amélioration des anciennes maisons éclusières; établissement d'un abri pour les barques brise-glace, pavage des digues, plates-formes des écluses et établissement de poteaux d'amarrage.

## BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 20. — *Escaut.*

Somme demandée : 400 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement de six pieux d'amarrage en fer de fonte, à Leupegem et à Beveren.

ART. 21. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 49,600 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Construction d'une maison de garde-canal . . . . . fr.	4,600	»
2 <sup>o</sup> Continuation de la construction de murs de quai . . . . .	45,000	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . . fr.	49,600	»
	<hr/>	

L'intérêt du service exige la présence continue d'un garde près du canal. Il est nécessaire de construire une habitation pour cet agent, toutes les constructions riveraines du canal étant utilisées par l'industrie et ne se louant qu'à des prix excessifs.

Les murs de quai dont on projette de continuer la construction, sont nécessaires pour élargir le canal et faire disparaître l'entrave que mettent à la navigation les bateaux en stationnement.

ART. 22. — *Lys.*

Somme demandée : 11,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Établissement d'une passerelle de halage en amont des usines d'Harlebeke et prolongement des voûtes existant sous le chemin de halage devant l'écluse de secours, à Menin . . . . . fr.	9,000	»
2 <sup>o</sup> Acquisition de poutrelles pour la fermeture éventuelle de l'écluse de la Pêcherie, à Gand. . . . .	2,000	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . . fr.	11,000	»
	<hr/>	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La construction d'une passerelle de halage en amont des usines d'Harlebeke est nécessaire dans l'intérêt de la navigation. En ce qui concerne le prolongement des voûtes existant sous le chemin de halage devant l'écluse de secours à Menin, il aura pour but l'élargissement d'un pont dont le peu de largeur entrave la circulation.

On projette d'acquérir des poutrelles pour la fermeture éventuelle de l'écluse de la Pêcherie, à Gand, afin d'être en mesure de prévenir les malheurs et l'interruption de la navigation que pourrait occasionner un accident à l'une ou à l'autre des portes de cette écluse.

ART. 23. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 70,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction d'un pont à Plasschendaele. . . . . fr.	60,000	»
2° Établissement d'un garde-corps sur le chemin de halage entre le pont de la porte S <sup>t</sup> -Croix et la nouvelle écluse de la porte de Damme, à Bruges. . . . .	3,500	»
3° Renforcement et exhaussement des digues et revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende . . . . .	7,000	»
	70,500	»
TOTAL. . . . . fr.	70,500	»

Lors de sa dernière session, le Conseil provincial de la Flandre occidentale a émis le vœu qu'un pont fût établi à Plasschendaele, sur le canal de Gand à Ostende. Il y a lieu de faire droit à ce vœu. En effet, le pont dont on sollicite la construction sera d'une grande utilité. Les ponts les plus rapprochés de Plasschendaele sont ceux de Stalhille et de Slykens, lesquels sont distants de 10 kilomètres l'un de l'autre. Il en résulte que les communications de la rive droite avec la rive gauche et notamment avec la station du chemin de fer à Plasschendaele, sont assujetties, pour beaucoup de communes, à un détour considérable. Le nouveau pont, qui se trouverait à peu près au milieu de la distance séparant ceux de Stalhille et de Slykens, à proximité de la station de Plasschendaele, permettrait d'éviter ce détour et favoriserait ainsi les relations des localités situées sur la rive droite du canal avec celles situées sur la rive gauche et avec le chemin de fer.

Il est indispensable de poursuivre les travaux entrepris depuis plusieurs années et ayant pour objet le renforcement et l'exhaussement des digues et le revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende.

ART. 24. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Revêtements en briques aux talus . . . . . fr.	4,000	»
2° Établissement de diguettes de garantie sur le chemin de halage entre Wulpen et la frontière de France . . . . .	2,000	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . fr.	6,000	»
	<hr/>	

Les travaux de revêtement en briques dont on projette l'exécution, ont pour but la consolidation des talus des digues du canal et sont indispensables.

L'établissement des diguettes de garantie sur le chemin de halage, entre Wulpen et la frontière de France, est également très-nécessaire et aura pour but de prévenir l'inondation éventuelle des propriétés riveraines par les eaux du canal.

ART. 25. — *Dendre.*

Somme demandée : 31,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Complément du canal de jonction de la Dendre à la station d'Ath, par sa prolongation jusqu'au dehors des anciennes forti- fications. . . . . fr.	30,000	»
2° Acquisition de poutrelles pour la fermeture éventuelle de l'écluse de Wieze . . . . .	1,400	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . fr.	31,400	»
	<hr/>	

Un crédit de 500,000 francs a été alloué, moitié au Budget de 1858, moitié au Budget de 1859, pour l'ouverture d'un canal de ceinture destiné à relier à la Dendre la station du chemin de fer à Ath. Il sera indispensable de compléter ce canal de ceinture par sa prolongation jusqu'au dehors des anciennes fortifications d'Ath. Une somme de 30,000 francs est jugée nécessaire à cet effet.

Les poutrelles à acquérir serviront à la fermeture de l'écluse de Wieze, dans le cas d'un accident aux portes de cet ouvrages d'art.

ART. 26. — *Rupel.*

Somme demandée : 58,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Enlèvement d'une partie de l'ancienne digue capitale du polder de Niel, vis-à-vis du hameau de Wintham . . . . . fr.	8,500	»
2° Enlèvement, jusqu'à la hauteur de marée basse, de la terre sablonneuse et tourbeuse des schorres de Schelle, de Niel et d'Eyken- vliet, ainsi que des envasements qui s'y forment. . . . .	49,500	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . fr.	58,000	»
	<hr/>	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'intérêt de l'amélioration du régime du Rupel a commandé le déplacement d'une partie de la digue capitale du polder de Niel. La nouvelle partie de digue est construite. Il pourra, pense-t-on, être procédé en 1860 à l'enlèvement de la partie ancienne.

Les travaux de dragage que l'on projette d'exécuter en lit de rivière, sont également nécessaires dans l'intérêt de l'amélioration du régime de celle-ci.

## BASSIN DE LYSER.

ART. 27. — *Yser.*

Somme demandée : 9,900 francs.

Cette somme est destinée aux travaux suivants, qui sont indispensables : revêtements en briques, exhaussement des digues, gazonnements, etc. Amélioration des parties exhausées de la digue de Furnes-Ambacht, journées d'ouvriers, gazonnements, etc.,  $\frac{1}{3}$  à charge de l'État,  $\frac{2}{3}$  à charge de la wateringue du Nord de Furnes. Approfondissement du lit de la rivière.

ART. 28. — *Canal d'Ypres à l'Yser.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à être allouée à la province de la Flandre occidentale, à titre de troisième subside, pour l'approfondissement du bief inférieur du canal d'Ypres à l'Yser.

Ainsi que l'expose la note préliminaire présentée à l'appui du projet de Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1858 (page 51), l'exécution de ce travail donnera lieu à une dépense estimée à 66,000 francs, dans laquelle l'État interviendra pour une somme de 50,000 francs, au moyen de six subsides de 5,000 francs chacun, répartis sur six exercices.

Les crédits nécessaires à la liquidation des deux premiers subsides, sont alloués aux Budgets des exercices 1858 et 1859.

ART. 29. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux.

Elles est égale à celle qui est affectée chaque année au service des plantations des voies navigables, sauf en ce qui concerne le crédit alloué pour ce service au Budget de 1858, qui a dû exceptionnellement être porté à 55,000 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*Frais d'études. (Pour mémoire.)*

Jusqu'ici, une somme de 7,000 francs, formant un article spécial, avait été allouée, chaque année, au Budget, pour faire face aux frais d'études afférents au service des travaux hydrauliques et des chemins de fer en construction, ainsi qu'à l'acquisition de brochures, cartes etc., pour le même service. Au projet de Budget de l'exercice 1860, cette somme est réunie à d'autres allocations et constitue avec elles l'article 35 ci-après, où ce transfert est justifié.

ART. 30. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 52,000 francs.

Cette somme est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances. Elle dépasse de 5,000 francs celle qui a été allouée, chaque année, pour le même objet, aux Budgets précédents.

Voici la raison de cette augmentation.

Depuis quelque temps, plusieurs passages d'eau, dont l'exploitation avait été abandonnée à des communes, ont été replacés sous l'administration de l'État, en vertu de la loi du 6 frimaire an VII, et ce dans l'intérêt du trésor et de la sécurité publique. La revendication, au nom de l'État, d'autres passages d'eau est encore poursuivie ou projetée. L'augmentation du nombre de passages d'eau exploités pour compte de l'État augmente nécessairement, dans une proportion équivalente, la dépense à laquelle le Département des Travaux publics a annuellement à pourvoir, du chef de l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.

4<sup>me</sup> SECTION. — PORTS ET CÔTESART. 31. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 330,100 francs.

La somme de 330,100 francs, demandée pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux, est inférieure de 19,470 francs, au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1859.

La répartition de cette somme de 330,100 francs figure ci-après.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à fournir celle des allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance. Ici encore, les sommes demandées pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou l'import de marchés existants, ou le montant de l'estimation d'entreprises à adjuger, sauf que l'on a légèrement forcé quelques-unes d'entre elles, afin d'arrondir les crédits pétitionnés.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — <i>Port d'Ostende.</i>		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.								
1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port . . . . . fr.		38,600	»								
2 <sup>o</sup> Idem de l'arrière-port . . . . .		9,400	»								
3 <sup>o</sup> Idem de l'écluse des bassins de commerce. . .		700	»								
4 <sup>o</sup> Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans.		»	8,000 »								
5 <sup>o</sup> Reconstruction en maçonnerie, sur 50 mètres de longueur, d'une partie du quai en charpente des bateaux à vapeur, en prolongement de la partie à reconstruire en 1859 . . . . .		»	70,000 »								
<p>Dans les Budgets précédents, la somme destinée à la réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans, n'était que de 4,000 francs. Depuis plusieurs années consécutives, cette somme a été insuffisante.</p> <p>La partie de quai en charpente qu'il s'agit de reconstruire a été exécutée en 1840. Elle devient très-mauvaise et exige une reconstruction complète. Il convient de faire le nouveau quai en maçonnerie.</p>											
B. — <i>Port de Nieuport.</i>											
1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire. . . . .		23,200	»								
2 <sup>o</sup> Renouvellement d'une paire de portes de flot de l'écluse d'Ypres . . . . .		»	3,000 »								
3 <sup>o</sup> Renouvellement de 2 paires de portes de flot et d'amont de l'écluse dite : Nouvelle écluse de Furnes.		»	6,500 »								
4 <sup>o</sup> Renouvellement de la paire de portes de flot d'aval de l'ancienne écluse de Furnes . . . . .		»	2,500 »								
5 <sup>o</sup> Renouvellement des revêtements en charpente en amont de l'écluse dite d'Ypres . . . . .		»	11,000 »								
6 <sup>o</sup> Renouvellement d'une partie de l'Estacade d'Est, sur 100 mètres de longueur, et établissement, sur cette longueur, d'un chemin de halage. . . . .		»	40,000 »								
7 <sup>o</sup> Renouvellement du pont tournant sur l'écluse du Comte . . . . .		»	3,500 »								
<p>Tous les ouvrages que l'on projette de renouveler sont en très-mauvais état. Leur reconstruction en 1860 est de toute urgence.</p>											
C. — <i>Côte de Blankenberghe.</i>											
Travaux d'entretien.	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td style="padding: 0 10px;">1<sup>re</sup> section, de Wenduync à Blankenberghe . fr. 42,700</td> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td style="padding: 0 10px;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="padding: 0 10px;">2<sup>e</sup> section, de Blankenberghe à Heyst . . . 70,000</td> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td style="padding: 0 10px;">»</td> </tr> </table>	{	1 <sup>re</sup> section, de Wenduync à Blankenberghe . fr. 42,700	}	»		2 <sup>e</sup> section, de Blankenberghe à Heyst . . . 70,000	}	»	112,700	»
{	1 <sup>re</sup> section, de Wenduync à Blankenberghe . fr. 42,700	}	»								
	2 <sup>e</sup> section, de Blankenberghe à Heyst . . . 70,000	}	»								
A REPORTER. . . fr.		184,600	» 114,500 »								

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	184,600 »	144,500 »
<i>D. — Phares et fanaux.</i>		
Entretien des phares et fanaux de la côte de Flandre . . . . .	1,000 »	»
	<hr/>	<hr/>
	185,600 »	144,500 »
TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . . fr.	330,100 »	
	<hr/>	

## TRAVAUX D'AMÉLIORATION AUX PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.

Les crédits alloués au Budget de 1859, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, atteignent ensemble le chiffre de . . . . . fr. 78,500 »

Ceux qui sont demandés au Budget de 1860, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de . . . . . 40,500 »

Le tableau développé du projet de Budget de l'exercice 1860 fait ressortir les différences, par article, entre les allocations respectivement sollicitées pour cet exercice et celles qui ont été accordées pour celui de 1859, du chef des travaux dont il s'agit. Elles se balancent par une diminution de . . . . . 38,000 »  
pour l'exercice 1860.

Les sommes portées au projet de Budget de l'exercice 1860, pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent de la manière suivante :

ART. 52. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'un épi d'ensablement en fascinage sur l'estran, devant la digue d'Albertus, à l'ouest du port.

Un épi semblable a été établi en 1858, au-devant de la digue d'Albertus, et a eu cet excellent résultat de relever considérablement l'estran en cet endroit et d'apporter ainsi un grand soulagement au perré de la digue, lors des tempêtes. Pour que le relèvement de l'estran et l'action salutaire qui doit en résulter pour la digue d'Albertus, puissent se produire sur toute l'étendue de celle-ci, il importe qu'un second épi soit établi vers l'extrémité Est de la digue.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33. — *Côte de Blankenberghe.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Cette somme sera affectée au prolongement en mer de deux jetées de la 2<sup>m</sup>e section, et ce dans le but d'augmenter l'estran et de renforcer les dunes dans les endroits très-faibles. C'est la continuation d'un travail commencé depuis plusieurs années.

ART. 34. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 300 francs.

Cette somme est demandée pour l'exécution de quelques ouvrages d'amélioration.

3<sup>m</sup>e SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES, ETC.

ART. 35. — <i>Frais d'études et d'adjudications concernant les routes, les bâtiments civils, les travaux hydrauliques et les chemins de fer en construction; frais de levée de plans, achats de livres, d'instruments, de cartes; matériel, impressions, etc.</i>	. . . . . fr.	22,000 »
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------	----------

Cette somme se décompose de la manière suivante :

A. Frais d'études, etc., concernant les routes et les bâtiments civils . . . . . fr.	5,000 »
B. Frais d'études, etc., concernant les travaux hydrauliques et les chemins de fer en construction.	7,000 »

Ces deux sommes figurent au Budget de l'exercice précédent respectivement aux articles 7 et 31.

Il a paru plus convenable de les réunir en un seul article sous la section 5.

C. Frais d'adjudications concernant les routes, bâtiments civils, travaux hydrauliques et chemins de fer en construction. . . . .	10,000 »
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

Ces frais ont été payés jusqu'ici par les entrepreneurs en vertu d'une clause spéciale des cahiers des charges. Mais le Département des Travaux publics, d'accord avec la Cour des comptes, a pensé qu'il est préférable de dégager autant que possible les adjudications de tous les frais accessoires auxquels elles donnent lieu, afin que l'État, qui payait toujours ces frais d'une manière indirecte, n'ait plus à subir les conséquences des exagérations que les entrepreneurs pouvaient commettre dans l'évaluation qu'ils en faisaient pour établir le taux de leurs soumissions.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

6<sup>me</sup> SECTION. — PERSONNEL.

ART. 56. — *Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées. — Frais de bureau et de déplacements.*

Somme demandée . . . . .	fr.	587,210	»
Crédit alloué pour 1859 . . . . .		587,810	»
		<hr/>	
Différence en moins. . . . .	fr.	600	»
		<hr/>	

Une promotion ayant été accordée à un ingénieur des ponts et chaussées détaché à l'école spéciale du génie civil, la différence entre son traitement ancien et le nouveau, soit 600 francs, doit, conformément aux précédents établis, faire l'objet d'un transfert du Budget du Département des Travaux publics à celui du Département de l'Intérieur, qui comprend les sommes nécessaires pour le payement des traitements des membres du corps détachés à cette école.

ART. 57. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, commis, sergents d'eau, gardes-canal et gardes-rivière, éclusiers, pontonniers et autres agents subalternes attachés au corps des ponts et chaussées.*

Somme demandée . . . . .	fr.	510,577	»
Crédit alloué pour 1859 . . . . .		499,477	86
		<hr/>	
Différence en plus. . . . .	fr.	10,899	14
		<hr/>	

Cette somme est destinée au payement des dépenses suivantes :

A. Traitements des agents à nommer pour la manœuvre des barrages de Schipdonck et de Balgerhoeck, des écluses de Ramscapelle et de Heyst, sur le canal de dérivation de la Lys, ainsi que de l'écluse de Watervliet sur la 4 <sup>me</sup> section du canal de Selzaete . . . . .	fr.	4,200	»
B. Traitement du pontonnier attaché au service du pont établi sur le bassin du chemin de fer de Mons à Manage . . . . .		700	»
C. Salaire des ouvriers employés aux machines d'alimentation des canaux de Charleroy à Bruxelles et de Pommerœul à Antoing . . . . .		6,000	»

Jusqu'ici ces salaires ont été imputés sur le crédit porté à l'article 10 pour les travaux d'entretien et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières. Mais le Département, d'accord avec la Cour des comptes, a réuni la somme nécessaire au payement de ces salaires au crédit demandé pour le personnel attaché au corps des ponts et chaussées. Il ne s'agit donc pas d'un crédit nouveau, mais bien d'un simple transfert.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 38. — *Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Égale à celle qui figure au Budget de l'exercice précédent.

## CHAPITRE III. — MINES.

Les crédits demandés aux divers articles dont se compose ce chapitre, sont les mêmes que ceux qui ont été alloués pour l'exercice précédent, sauf celui qui figure à l'article suivant :

ART. 44. — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et salaire des expéditionnaires employés par les ingénieurs.*

Somme demandée . . . . .	fr.	166,000	»
Crédit alloué pour 1859 . . . . .		146,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	20,000	»

Cette somme est destinée à mettre le corps des ingénieurs des mines en rapport avec les besoins du service, et à améliorer la position de ces fonctionnaires.

Depuis quelques années, l'exploitation des substances minérales et l'emploi des machines à vapeur ont pris un immense développement qui va chaque jour croissant. On pourra se faire une idée de ce développement, en jetant les yeux sur le tableau comparatif suivant, entre les années 1850 et 1857 :

ETABLISSEMENTS.	1850.		1857.		Augmentation p. % DES PRODUITS.
	Nombre D'OUVRIERS.	Produits TONNEAUX.	Nombre D'OUVRIERS.	Produits TONNEAUX.	
Mines de houille . . . . .	47,949	3,820,388	72,377	8,585,002	42 p. %
Mines métalliques et minières . .	3,605	376,611	11,545	755,551	100 —
Usines . . . . .	9,715	258,622	16,256	560,149	116 —

Le nombre de machines à vapeur, qui n'était en 1850 que de 1,501, d'une force de 46,582 chevaux, s'élevait, en 1857, à 2,588, d'une force de 85,440 chevaux, soit une augmentation de 72 p. %.

Si l'on compare maintenant le produit des redevances des mines, on constate une augmentation bien plus considérable encore.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ces produits, qui s'élevaient en 1850 (principal et additionnels), à 185,339 francs, ont atteint, en 1857, le chiffre de 666,245 francs, soit une augmentation de 260 p. %.

Il est facile de comprendre qu'à mesure que ce grand développement s'est produit, le service des ingénieurs des mines a pris une extension proportionnelle. Indépendamment de cette circonstance, il en est une autre qui a augmenté, dans une certaine mesure, ce même service : c'est la réglementation de l'exploitation des carrières.

Le nombre de carrières dont la surveillance incombe aujourd'hui en grande partie aux officiers des mines, est de 880, et celui des ouvriers qui y sont employés s'élève à 11,000.

En ajoutant à ce dernier nombre celui des ouvriers employés dans les mines et les usines, on arrive au chiffre de 111,378 ouvriers.

On comprend toute la responsabilité qui incombe aux ingénieurs des mines, en présence de tant d'existences qui peuvent être compromises à chaque instant, faute d'une surveillance active et sévère.

Malgré l'énorme accroissement de l'exploitation de nos richesses minérales, l'effectif des cadres des ingénieurs des mines est resté ce qu'il était en 1850, époque à laquelle il fut considérablement réduit par mesure d'économie. La dépense résultant des cadres nouveaux était de 141,300 francs, et le crédit voté au Budget de 1850 s'élevait à 136,967 francs, y compris 8,567 francs pour la disponibilité, de manière qu'il y a eu, dès l'origine, impossibilité de les remplir. Cette situation anormale s'est perpétuée jusqu'à ce jour, les cadres d'activité étant encore incomplets à cause de l'insuffisance du crédit.

Les besoins nouveaux du service exigent impérieusement que les cadres soient complétés. Bien des travaux importants, et notamment la confection de la carte minière du royaume, restent en souffrance, faute de personnel.

D'un autre côté, il est indispensable aussi d'améliorer la position des ingénieurs des mines, dont l'avancement est très-lent, à cause de l'exiguité du corps, composé de 42 membres seulement.

Les ingénieurs des mines ont besoin plus que d'autres fonctionnaires de sentir les effets de la bienveillance du Gouvernement, par la raison que l'industrie privée cherche constamment à les attirer à elle par l'offre de positions brillantes, et, comme on le pense bien, son choix se porte toujours sur les sujets les plus capables, ceux qui présentent le plus de garantie par leurs connaissances et l'expérience qu'ils ont acquise dans l'administration. C'est ainsi que, depuis 1850, 16 ingénieurs sur 42 que compte le corps, soit plus du tiers, ont quitté le service de l'État.

Si l'on n'y prend garde, le corps continuera à s'appauvrir de plus en plus, au grand préjudice des intérêts du service.

Les jeunes gens qui obtiennent le diplôme d'ingénieur, à leur sortie de l'école des mines, après des études longues et difficiles, ne reçoivent aujourd'hui, en entrant dans le corps des mines, qu'un traitement de 1,600 francs, qui peut être porté successivement et à de longs intervalles, à 2,000 et à 2,400 francs. Après avoir joui, pendant 10 ans, de ce dernier traitement, il peut leur être accordé 2,600 francs. Telle est, dans l'état actuel des choses, la perspective réservée à la plupart des nouveaux membres du corps des ingénieurs des mines.

Les faits qui précèdent expliquent les pertes nombreuses subies par ce corps, et justifient surabondamment l'augmentation du crédit proposée par le Gouvernement.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES, TÉLÉGRAPHE, RÉGIE.

## SERVICES D'EXÉCUTION.

Les prévisions des dépenses comprises dans le Budget de l'exercice 1860 pour les chemins de fer, les postes et le télégraphe, s'élèvent à la somme totale de 17,922,486 francs, qui se répartit comme il suit :

A. Chemins de fer :			
Voies et travaux . . . . .	fr. 4,015,000	»	
Traction et matériel . . . . .	7,275,000	»	
Transports . . . . .	3,504,386	»	
Service en général . . . . .	546,450	»	
			14,940,836
B. Postes . . . . .	fr. 2,629,550	»	
C. Télégraphe . . . . .	310,000	»	
D. Régie . . . . .	42,100	»	
			17,922,486

Le Budget des dépenses pour 1859 s'élève, y compris les crédits complémentaires pour l'exploitation de la ligne de Mons à Manage et pour le service de la poste, à . . . . .	fr. 17,824,286	»
Soit une augmentation pour l'exercice 1860 de . . . . .	fr. 98,200	»

Les augmentations et les diminutions de dépenses, par service, se présentent comme il suit :

	CRÉDIT POUR L'EXERCICE		DIFFÉRENCES.	
	1859.	1860.	Augmentation.	Diminution.
<i>Chemins de fer :</i>				
Voies et travaux . . . . .	4,054,700	4,015,000	»	19,700
Traction et matériel . . . . .	7,407,100	7,275,000	»	132,400
Transports . . . . .	5,292,586	5,304,386	12,000	»
Services en général . . . . .	542,650	546,450	3,800	»
			15,800	152,100
				136,300
Soit une diminution pour le chemin de fer de . . . . .				fr. 136,300
Postes . . . . .	2,441,050	2,629,550	188,500	»
Télégraphe . . . . .	261,000	510,000	46,000	»
			234,500	156,300
DIFFÉRENCES totales . . . . .			fr. 234,500	156,300
				98,200
Augmentation égale . . . . .				fr. 98,200

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ainsi que cette comparaison le fait ressortir, l'augmentation porte exclusivement sur le service des *postes* et sur celui du *télégraphe*.

Quant au chemin de fer, la diminution de dépense prévue est de 136,300 francs ; elle résulte des réductions apportées aux crédits pour *Redevances aux compagnies* et pour *Entretien du matériel*.

Le tableau ci-après résume les crédits budgétaires alloués pour le chemin de fer pendant les trois derniers exercices, mis en regard de ceux qui sont demandés pour 1860 :

SERVICES.	1857.	1858.	1859.	1860.
Voies et travaux . . . . .	4,098,895	4,159,845	4,051,700	4,015,000
Traction et matériel . . . . .	7,680,910	7,569,510	7,407,400	7,275,000
Transports . . . . .	5,107,486	5,215,086	5,292,586	5,504,586
Services en général (chemins de fer, postes et télégraphes). . . . .	515,210	520,810	542,650	540,450
TOTAUX. . . . fr.	15,202,499	15,045,249	15,077,156	14,940,856

Ainsi, malgré l'extension des transports et l'adjonction aux lignes de l'État de l'exploitation de celle de Mons à Manage, les prévisions de dépenses pour l'exercice 1860 sont inférieures à celles des années 1857, 1858 et 1859.

La diminution de dépense sur le service des *voies et travaux* est le résultat du remplacement de la plupart des rails faibles par des rails à double bourrelet, et celle sur le service de la *traction*, qui s'élève à plus de 400,000 francs, est due en partie à l'usage des briquettes dans l'alimentation des locomotives, et en partie aux améliorations apportées au matériel de traction et des transports, améliorations qui ont eu pour conséquence une diminution très-sensible dans la consommation du combustible.

Quant à l'augmentation de dépense sur le *service des transports*, elle est le résultat naturel de l'extension du trafic, de même que celle sur les *services en général*.

D'un autre côté, en même temps que les dépenses diminuent, les recettes progressent.

Les produits nets du chemin de fer se sont élevés :

En 1859, à environ . . . . . fr.	14,660,000	»
En 1857, à environ . . . . .	25,999,000	»
En 1858, à environ . . . . .	25,600,000	»

Ils sont évalués :

Pour 1859. . . . . fr.	26,000,000	»
Pour 1860. . . . .	26,500,000	»

Mais il est probable que ces évaluations seront dépassées, surtout si l'on consi-

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

dère le résultat de 1858, dans lequel les recettes de la ligne de Mons à Manage ne figurent que pour cinq mois.

L'augmentation des recettes, pendant la période décennale comprise entre les exercices 1850 et 1860, peut donc être évaluée à 12,000,000 de francs.

Si l'on compare les dépenses de 1850, qui se sont élevées, y compris les crédits supplémentaires, à 9,540,000 francs, à celles qui sont prévues pour 1860, on constate que pendant cette même période elles se seront accrues d'environ 5,600,000 francs, tant par suite de l'extension des transports que de l'adjonction au réseau de l'État des lignes de Bruxelles à Gand par Alost, de Dendre et Waes et de Manage à Mons.

La progression des recettes et des dépenses pendant cette période aura donc été, en moyenne, par an :

Pour les recettes d'environ . . . . .	fr. 1,200,000	»
Pour les dépenses . . . . .	560,000	»

Enfin, l'excédant des recettes sur les dépenses d'exploitation qui, en 1850, s'élevait à environ 5,520,000 francs, a été en 1858 d'environ 10,555,000 francs, et est évaluée pour 1860 à 11,560,000.

Si l'on tient compte entre autres des dépenses considérables qu'il a fallu faire, pendant ces dernières années, pour renouvellement de rails, billes, locomotives, waggons, etc., on doit reconnaître que les résultats qui précèdent sont des plus satisfaisants, et que peu d'exploitations concédées sont dans d'aussi bonnes conditions.

Les explications qui suivent ont pour objet de justifier les augmentations des crédits sollicités pour 1860, ainsi que les réductions par rapport à ceux qui ont été alloués pour 1859.

1<sup>re</sup> SECTION. — VOIES ET TRAVAUX.

Il est demandé pour ce service les mêmes crédits qu'au Budget de 1859, sauf une diminution de 19,700 francs sur l'article *Salaires des agents payés à la journée*.

Déjà cet objet de dépense a subi une réduction de 35,700 francs dans les prévisions budgétaires de l'exercice courant. Ces économies sont la conséquence du renouvellement de billes et rails, qui a amélioré les voies et permis de réduire successivement le nombre d'ouvriers préposés à l'entretien journalier.

2<sup>me</sup> SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.

Aucun changement n'est apporté au crédit pour *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés*, bien qu'il soit désirable de pouvoir rémunérer plus convenablement le personnel inférieur de tous les services.

ART. 55. — *Salaires des agents payés à la journée.*

Somme demandée . . . . .	2,200,000	»
Allocation pour 1859, y compris le crédit complémentaire . . . . .	2,160,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr. 40,000	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation se trouve largement compensée par une réduction de 92,400 francs, comme on le verra ci-après à l'article *Entretien, réparation et renouvellement du matériel*.

Dans une exploitation de chemin de fer, les questions de sécurité publique doivent être l'objet de soins incessants. Rien ne doit être négligé pour garantir cette sécurité, même au prix de grands sacrifices d'argent, et à plus forte raison lorsqu'une mesure de cette nature peut être réalisée en même temps qu'une économie notable sur les dépenses.

Au nombre des objets du matériel dont dépend le plus la sécurité, se trouvent en première ligne les roues et les essieux.

Déjà l'administration opère le rebandage d'une partie des roues dans ses ateliers, et celles qui sont rebandagées par l'industrie le sont au moyen de bandages fournis à l'administration et remis à l'entrepreneur chargé de les appliquer. Après que la commission de réception s'est assurée que cette application a été faite dans de bonnes conditions, et que les soudures paraissent irréprochables, ces roues sont soumises à l'opération du tournage dans les ateliers de Malines, et si un défaut quelconque est remarqué, elles sont rebutées.

Cet exposé succinct fait ressortir combien il est avantageux à l'administration d'effectuer, dans de justes limites, les opérations du rebandage dans ses ateliers.

L'essieu, à part la question de sécurité, constitue aussi un objet de grande dépense. Malgré tous les soins qui président aux réceptions, il n'est pas possible d'éviter que, dans le nombre, il n'en soit admis de qualité inférieure, et cela par la raison que l'on ne peut soumettre à l'épreuve du mouton (seul mode d'essai pratique) qu'une faible partie des fournitures.

Pour obvier autant que possible à cet inconvénient, l'administration fait visiter périodiquement les essieux en service, et afin que cette visite se fasse minutieusement, elle alloue une indemnité par essieux défectueux que les visiteurs découvrent.

Enfin, on a obtenu dans nos ateliers, en utilisant plus complètement l'outillage, des résultats très-satisfaisants par le remaniage des vieilles mitrailles, qui nous assurent des produits de toute première qualité.

ART. 56. — *Primes d'économie et de régularité.*

Il n'est pas apporté de changement à ce crédit, qui est maintenu à 70,000 francs comme pour les exercices 1858 et 1859.

ART. 57. — *Combustible et autres objets de consommation.*

Ce crédit est maintenu au chiffre alloué pour 1859, soit . . fr. 2,000,000 »

Voici comment le Gouvernement a expliqué, à l'occasion d'une demande de crédits supplémentaires pour 1858 et 1859, la grande réduction de dépense opérée sur cet article :

« Ces améliorations (celles apportées au matériel et notamment aux locomotives),  
» ont donné des résultats très-appreciables; et qui se traduisent en une notable  
» économie dans les dépenses pour combustible.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

» Ces dépenses qui, en 1855, s'élevaient à 2,107,000 francs, ont été successivement réduites comme il suit :

» En 1856	»	fr. 1,977,000	»
» En 1857	»	1,521,000	»
» En 1858	»	1,400,000	»

» Soit une réduction de 700,000 francs ou 33 p. % en trois ans, et cela notwithstanding l'augmentation du trafic et l'adjonction aux lignes de l'État, de l'exploitation de celles de Dendre et Waes (108 kilomètres), ainsi que de Mons à Manage.

» Il est vrai que le prix du combustible et l'usage de briquettes de charbon aggloméré, ont exercé une influence marquée sur cet objet de dépense; mais pas, à beaucoup près, dans la proportion des réductions ci-dessus. La plus grande économie doit être attribuée à l'augmentation de puissance des locomotives neuves ainsi que de celles qui ont été reconstruites, dont la surface de chauffe a été considérablement étendue: ainsi, des locomotives de 35 à 40 mètres carrés de surface de chauffe, ont été portées à 109 mètres carrés. La moyenne de surface de chauffe qui, pour tous nos moyens de traction, était, en 1855, de 55 mètres carrés, est actuellement de 76 mètres carrés. On conçoit combien cette amélioration est importante au point de vue de la réduction de consommation du combustible.

ART. 58. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Le crédit demandé pour 1860 est inférieur de 92,400 francs à celui qui a été alloué pour 1859. Les motifs de cette réduction ont été exposés ci-dessus à l'occasion d'une augmentation de crédit de 40,000 francs à l'article *Salaires*.

Mais il n'a rien été prévu pour le renouvellement du matériel de Mons à Manage, dont la mise en bon état ne semble pas pouvoir être mise à charge du Budget de l'exploitation.

ART. 59. — *Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel.*

Ce crédit a été réduit de 80,000 francs, somme que l'administration avait à payer à la compagnie de Mons à Manage, du chef de la circulation du matériel de celle-ci sur les lignes de l'État.

5<sup>me</sup> SECTION. — TRANSPORTS.

Les prévisions de dépenses pour *personnel, camionnage, pertes et avaries*, sont maintenues pour 1860 aux mêmes chiffres qu'en 1859.

ART. 62. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1860	»	fr. 462,000	»
Crédits alloués pour 1858 et 1859.	»	450,000	»
		12,000	»
		AUGMENTATION.	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de 1859 n'a rien prévu pour chauffage, éclairage, mobilier, engins de chargement et de déchargement, etc., ensuite de la reprise par l'État de l'exploitation de la ligne de Mons à Manage. La somme de 12,000 francs demandée en plus pour 1860 est donc destinée à parer à des besoins nouveaux.

4<sup>me</sup> SECTION. — TÉLÉGRAPHE.

Les crédits suivants sont jugés nécessaires pour ce service :

ART. 65. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . . fr.	210,000	»
ART. 66. — Salaires des agents payés à la journée . . . . .	45,000	»
ART. 67. — Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses . . . . .	55,000	»
	<hr/>	
ENSEMBLE. . . . . fr.	310,000	»
	<hr/>	

Il a été alloué pour 1859, savoir :

Traitements . . . . . fr.	189,000	»
Salaires . . . . .	40,000	»
Entretien . . . . .	35,000	»
	<hr/>	
	264,000	»
	<hr/>	
Différence en plus. . . . . fr.	46,000	»
	<hr/>	

Qui se répartit comme il suit :

Traitements. En plus. . . . . fr.	21,000	»
Salaires — . . . . .	5,000	»
Entretien — . . . . .	20,000	»
	<hr/>	
Différence égale. . . . . fr.	46,000	»
	<hr/>	

En ce qui concerne l'augmentation de 21,000 francs prévue pour *Traitements*, elle se justifie, comme pour le Budget de l'exercice 1859, par l'accroissement du nombre des correspondances; par l'établissement de lignes et de bureaux nouveaux sur les chemins de fer concédés; enfin, par la nécessité de relever successivement le traitement des agents de ce service jusqu'au moment où il atteindra un taux suffisamment rémunérateur, eu égard à l'importance de leurs fonctions et aux connaissances spéciales qu'elles exigent. Il est à observer, en outre, que la perspective d'une année de surnumérariat sans traitement écarte les candidats capables. De là, obligation pour l'administration d'allouer un traitement provisoire, dès l'admission, à ceux qui, aux examens, ont donné des preuves d'une aptitude exceptionnelle. Il en résulte que toute augmentation de personnel entraîne une dépense immédiate.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

En janvier 1859, le service du télégraphe occupait 168 fonctionnaires, employés et ouvriers. Les employés chargés de la perception des taxes étaient au nombre de 125, dont 40 seulement jouissent d'un traitement supérieur à 900 francs. On conçoit donc que le crédit pour *traitements* doive être augmenté d'année en année, jusqu'à ce que le personnel soit arrivé à une situation normale.

L'augmentation de 5,000 francs, sur le crédit pour *salaires*, est motivée par l'extension des lignes et des frais de surveillance qu'elles réclament, ainsi que par un plus grand nombre de dépêches à remettre à domicile.

Quant à la somme de 20,000 francs demandée en plus pour l'*entretien des lignes et appareils*, elle est destinée en grande partie au renouvellement des poteaux qui datent des premières années de l'établissement de nos lignes télégraphiques.

Depuis plusieurs années, les poteaux sont soumis à un procédé de conservation qui doit en augmenter la durée. Les premiers qu'il s'agit de remplacer n'avaient pas subi de préparation.

Conformément aux précédents, nous publions ci-après les principaux résultats de l'exploitation du télégraphe pendant l'exercice 1858, comparés à ceux des deux exercices antérieurs.

	EXERCICES			DIFFÉRENCE EN PLUS EN 1858, par rapport à	
	1856.	1857.	1858.	1857.	1856.
<i>Nombre de télégrammes :</i>					
Communications à l'intérieur . . . . .	32,802	41,454	47,075	6,250	14,811
Id. internationales . . . . .	45,575	48,567	58,094	9,727	12,719
Id. en transit . . . . .	21,036	20,249	59,059	10,710	18,925
TOTAUX . . . . .	99,273	110,050	145,726	26,676	56,455
<i>Nombre de télégrammes de service . . . . .</i>	45,666	59,571	72,058	12,487	28,592
<i>Nombre de télégrammes reçus et transmis pendant la nuit au bureau de Bruxelles . . . . .</i>	15,880	15,795	18,269	4,476	2,589
<i>Recette (part belge) :</i>					
Service intérieur . . . . . fr.	71,286 60	81,647 .	89,514 05	7,667 05	18,027 45
Id. international . . . . .	170,665 .	176,515 24	187,162 72	10,647 48	7,499 72
Id. en transit . . . . .	108,050 55	148,849 45	157,449 78	11,500 65	28,819 43
TOTAUX . . . fr.	350,002 15	407,011 67	434,126 55	29,714 18	54,346 60
Produit moyen d'un télégramme . . . fr.	5,02	5,42	2,84	"	"
Nombre de bureaux télégraphiques belges . . . . .	50	62	75	15	25
Id étrangers en relation . . . . .	1,420	1,690	2,451	752	1,011
Nombre d'appareils fonctionnant sur les lignes belges, . . . . .	113	158	155	17	42

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Sous le rapport de la nature des correspondances, les télégrammes sont classés dans la proportion suivante :

Communications du Gouvernement . . . . .	2 p. ‰	5 p. ‰	2 1/2 p. ‰
Nouvelles de bourse . . . . .	55 —	58 —	57 —
Transmissions commerciales . . . . .	40 —	30 —	58 —
Affaires privées . . . . .	15 —	16 —	16 1/2 —
Correspondances des journaux . . . . .	8 —	0 —	6 —
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	100	100	100
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

5<sup>m</sup>e SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphe.)

On ne prévoit d'autre augmentation sur cette partie du Budget des chemins de fer, qu'une somme de 3,800 francs, pour *traitements*, destinée à renforcer le personnel de surveillance de l'atelier de fabrication des timbres-poste et des coupons dits *Edmon'son*, dont l'usage est généralisé sur toutes les lignes de l'État.

Afin que la surveillance soit plus complète et plus incessante, l'administration a reconnu la nécessité absolue d'adjoindre au conservateur du timbre, un contrôleur de fabrication, ayant pour mission principale de surveiller la fabrication des timbres-poste qui se fait sous ses yeux. Tel que ce service est organisé, il offre les plus complètes garanties de régularité et de bonne fabrication.

6<sup>m</sup>e SECTION. — RÉGIE.

Il n'est apporté aucune modification aux crédits de ce service, que l'on propose de maintenir aux mêmes chiffres que pendant les exercices antérieurs.

7<sup>m</sup>e SECTION. — POSTES.

A l'occasion de la demande d'un crédit complémentaire au Budget des postes, pour l'exercice 1859, l'explication suivante a été donnée à la Législature :

« Lors de la discussion de la question de réforme postale, l'honorable Ministre des Finances, chargé par intérim du Département des Travaux publics, a signalé aux Chambres les dépenses à faire pour introduire les améliorations les plus urgentes réclamées depuis longtemps par le public. Elles comprenaient :

Pour créer de nouveaux bureaux de perception et de distribution.	88,500	»
Pour augmenter le nombre des facteurs . . . . .	140,000	»
Pour augmenter le nombre d'employés et mettre les traitements en rapport avec l'importance croissante du service . . . . .	60,000	»
	<hr/>	
ENSEMBLE. . . . . fr.	288,500	»

et cela non compris les dépenses que comporte la réorganisation des services du transport de dépêches en dehors des lignes de chemins de fer, dans des conditions

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

à utiliser ces moyens de communication au transport des voyageurs et des colis postaux . . . . . Le Gouvernement se borne à demander, pour améliorations à introduire pendant l'exercice 1859, une somme totale de 100,000 francs en plus, à répartir sur les différents crédits du service des postes. »

Ces 100,000 francs ont été répartis de la manière suivante :

<i>Traitements</i> (bureau) . . . . .	fr.	28,000	»
<i>Traitements</i> (facteurs). . . . .		60,000	»
<i>Transport</i> des dépêches . . . . .		7,000	»
<i>Matériel</i> (frais de loyer et de régie). . . . .		5,000	»
		<hr/>	
SOMME ÉGALE . . . . .		fr.	100,000
			<hr/>

Pour parfaire la somme de 288,500 francs reconnue nécessaire, il reste donc à demander 188,500 francs qui sont repartis et justifiés comme il suit :

ART. 74. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Somme demandée pour 1860 : . . . . .	fr.	764,000	»
Les crédits alloués et demandés pour l'exercice 1859, s'élèvent à.		716,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .		fr.	48,000
			<hr/>

Cette somme est destinée à faire face aux besoins nouveaux ci-après indiqués :

1° Établissement de 15 bureaux de perception ou transformation de bureaux de distribution en perceptions, savoir :			
5 bureaux à 1,000 francs . . . . .	fr.	5,000	»
10 bureaux à 1,300 francs . . . . .		13,000	»
		<hr/>	
			18,000
2° Création de 50 bureaux de distribution, savoir :			
15 bureaux à 600 francs . . . . .	fr.	9,000	»
15 bureaux à 700 francs . . . . .		10,500	»
		<hr/>	
			19,500
3° Pour pourvoir d'un traitement, en 1860, 8 surnuméraires qu'il faudra admettre pendant le courant de cette année, par suite de l'augmentation du travail, et pour accorder quelques augmentations de traitement . . . . .			
	fr.	10,500	»
		<hr/>	
SOMME ÉGALE à l'augmentation sollicitée . . . . .		fr.	48,000
			<hr/>

Ainsi, sauf une somme de 3,200 francs, réservée pour amélioration de position, la totalité de l'augmentation demandée est destinée à des besoins nouveaux.

La réforme postale a fait entrer le service des postes dans une ère de progrès.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le nombre de lettres, journaux, imprimés, s'accroît d'année en année. Il faut de toute nécessité que les améliorations administratives suivent cette marche ascendante.

Des demandes incessantes se succèdent pour obtenir l'établissement de nouveaux bureaux de poste dans des centres industriels ou populeux, et il est de l'intérêt du trésor de donner satisfaction à celles de ces demandes qui, en introduisant une amélioration dans le service de distribution des lettres, etc., seront en même temps une source de revenu pour le trésor public.

ART. 75. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Le crédit demandé pour 1860 est de . . . . .	fr. 1,155,250 »
Celui qui a été alloué pour 1859, y compris la demande d'un	
crédit complémentaire de 60,000 francs, s'élève à . . . . .	1,083,250 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . .	fr. 70,000 »
	<hr/>

Cette augmentation, jointe à celle qui est comprise dans le crédit complémentaire afférent à l'exercice 1859, est destinée :

- 1° A créer 50 nouveaux emplois de facteur pour assurer la prompte distribution des lettres dans les villes;
- 2° A augmenter de 150 le nombre des facteurs ruraux;
- 3° A établir des facteurs-convoyeurs pour accompagner les dépêches transportées sur les principales lignes de chemins de fer concédés;
- 4° A nommer des brigadiers-facteurs, pour explorer les tournées rurales en vue d'éclairer l'administration sur leur étendue; sur la manière dont elles sont desservies, etc.

De grandes améliorations, qu'il est impossible d'ajourner plus longtemps, devront être apportées au service de la distribution, tant dans les villes que dans les campagnes. En effet, on ne saurait le méconnaître, le service des villes laisse encore à désirer. Il ne répond pas suffisamment aux convenances du commerce et de l'industrie, et il est loin d'être en rapport avec la rapidité et la fréquence des moyens de communication que nous offrent les voies ferrées.

Ainsi, dans les grands centres d'affaires, les lettres chôment quelquefois pendant plusieurs heures au bureau, faute d'un personnel suffisant pour en effectuer la distribution immédiatement après chaque arrivée.

Pour le service rural, les besoins sont plus grands encore et non moins impérieux. Il s'agit d'y apporter des améliorations et des perfectionnements de différentes natures.

Quelques communes industrielles, ayant un mouvement de correspondances considérable, ont été dotées, l'année dernière, d'après un engagement pris vis-à-vis des Chambres législatives, d'une seconde distribution journalière.

Une fois entré dans cette voie, il faudra céder aux justes exigences d'un grand nombre de localités qui réclament également un double service à raison de l'importance de leurs relations. Ce sera, du reste, le moyen de donner satisfaction à plu-

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

sieurs communes qui sont en instance pour obtenir un bureau. A défaut d'une double distribution, d'autres demandent une seconde levée de boîte, qui leur permette de répondre le jour même aux lettres apportées par le facteur. Ce serait là, sans doute, une amélioration très-importante, puisqu'elle est de nature à faire gagner 24 heures pour l'échange des lettres avec la plupart des autres communes rurales.

Enfin, il y aura à pourvoir aux emplois de facteurs nouveaux pour les bureaux dont on prévoit la création pour l'exercice 1860.

D'un autre côté, il reste encore beaucoup à faire pour diminuer la tâche, par trop pénible, assignée aujourd'hui à la plupart des facteurs ruraux, et qui continue à augmenter par la constante progression du nombre de journaux et imprimés, expédiés sur tous les points.

L'administration a entrepris un travail de révision dans ce but, travail qui engage dès à présent presque la totalité de l'augmentation de crédit votée au Budget de 1859. Ainsi se trouvent réalisées les prévisions émises dans les développements à l'appui du Budget de cet exercice. Il était dit : « Il n'est pas inutile de faire remarquer ici que si la somme pétitionnée est suffisante pour faire face aux besoins ordinaires, prévus pour l'exercice 1859, en tenant compte de la progression normale que l'on constate annuellement dans le mouvement des correspondances; elle ne saurait plus l'être du moment que l'on voudrait donner une extension nouvelle au service rural, telle, par exemple, que l'établissement d'une deuxième distribution par jour dans certaines communes rurales, ainsi que cela est demandé par plusieurs localités industrielles. »

La création de facteurs-convoyeurs chargés de la garde et de l'échange des dépêches sur certaines lignes de chemins de fer concédés, est une mesure de la plus haute utilité.

Le service des dépêches, abandonné aux agents des compagnies, est loin d'offrir les garanties de sécurité et de régularité désirables. L'administration a eu à regretter plusieurs fois des irrégularités de toute nature, et même la perte de ses dépêches. Il importe donc qu'un agent spécial soit préposé à la garde des dépêches, au moins sur les principales lignes, où le service présente beaucoup de complication.

L'institution des brigadiers-facteurs a pour but de faire vérifier périodiquement le service rural en accompagnant les facteurs dans leur tournées, et d'explorer les cantons, afin d'éclairer l'administration sur les changements et les améliorations réclamées dans le service. Depuis longtemps on a reconnu la nécessité d'organiser semblable moyen de vérification. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra se rendre compte de la situation véritable du service, et apprécier les besoins nouveaux qui viendront à se produire.

ART. 76. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé pour 1860 . . . . .	fr.	462,000	>
Somme allouée pour 1859 . . . . .		407,000	>
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	55,000	>

Cette augmentation est destinée :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'abord à faire face au transport des dépêches entre les nouveaux bureaux dont la création est prévue et ceux avec lesquels ils seront mis en relation immédiate; ensuite, à cause de l'extension du service, à réaliser certaines améliorations et notamment la substitution de carrioles à plusieurs services de transport des dépêches qui sont desservis actuellement par des piétons.

Enfin, la majeure partie des localités d'une certaine importance, situées en dehors des lignes de chemins de fer, n'ont pas de moyens de transport réguliers qui les relient aux stations, ou en sont même totalement privées. Par l'organisation des services affluents qui transporteraient, *outre les dépêches postales*, les personnes et les petits colis au moyen de carrioles comportant 4 places, ou de messageries subsidiées, on réaliserait une amélioration si longtemps désirée par les populations qui ont été, en quelque sorte, dépossédées de leurs anciens moyens de communication.

L'extension du transport des petits colis aux localités desservies par un bureau de poste, constituerait aussi une amélioration qui serait appréciée comme un véritable bienfait.

Déjà des services analogues sont établis dans les provinces de Luxembourg et de Namur, et ils ont donné des résultats qui déterminent l'administration à proposer d'en établir de nouveaux, de manière à arriver successivement et graduellement à un service complet.

On estime qu'une somme de 500,000 francs, outre les crédits actuellement votés pour transport des dépêches, suffirait pour réaliser un service d'affluents dans de bonnes conditions. Il va de soi qu'indépendamment de la satisfaction qui serait donnée à de nombreuses populations, il en résulterait aussi une excellente source de revenus pour le trésor.

ART. 77. — *Matériel (papiers, impressions, etc.).*

Le crédit demandé pour 1860 est de . . . . . fr.	250,500 »
Il est, pour 1859, de . . . . .	234,800 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	15,500 »
	<hr/>

Cette somme est destinée à faire face aux frais de loyer et de régie, ainsi qu'aux dépenses de matériel et d'impression à résulter de la création de 45 nouveaux bureaux de perception et de distribution, soit en moyenne environ 550 francs par bureau.

## CHAPITRES V, VI, VII ET VIII.

Les allocations demandées au Budget de 1860, pour les *Traitements de disponibilité*, les *Pensions*, les *Secours* et les *Dépenses imprévues*, sont les mêmes que celles qui ont été votées pour l'exercice 1859.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS				CRÉDITS				DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1860,					
		VOTÉS ET DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1859.				PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1860.				ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		SUR L'ENSEMBLE.	
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.
										EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.
I.	Administration centrale . . . .	724,995	"	724,995	"	724,995	"	724,995	"	"	"	"	"	"	
II.	— des ponts et chaussées . . . .	4,854,918 86	1,201,757	6,056,675 86	4,950,870	1,174,660	6,105,539	6,105,539	75,960 14	"	27,077	"	48,885 14	"	
III.	— des mines . . . .	235,700	"	235,700	275,700	"	275,700	275,700	20,000	"	"	"	20,000	"	
IV.	— des chem. de fer, postes et télégr.	17,187,786	656,500	17,824,286	17,520,486	602,000	17,922,486	17,922,486	152,700	"	34,500	"	98,200	"	
V.	Traitements de disponibilité. . .	"	64,000	64,000	"	64,000	64,000	64,000	"	"	"	"	"	"	
VI.	Pensions . . . . .	7,000	"	7,000	7,000	"	7,000	7,000	"	"	"	"	"	"	
VII.	Secours . . . . .	7,000	"	7,000	7,000	"	7,000	7,000	"	"	"	"	"	"	
VIII.	Dépenses imprévues . . . . .	18,000	"	18,000	18,000	"	18,000	18,000	"	"	"	"	"	"	
	<b>Totaux. . . fr.</b>	25,065,599 86	1,902,237	24,957,056 86	25,284,060	1,840,660	25,124,720	25,124,720	228,660 14	"	61,577	"	107,085 14	"	
									Plus : 228,660 14		Moins : 61,577		Plus : 107,085 14		

## PROJET DE LOI.

**Léopold,**

ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,  
et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

## ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1860, à la somme de *vingt-cinq millions cent vingt-quatre mille sept cent vingt francs* (25,124,720 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations spécialement affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

## ART. 2.

Le Ministre des Travaux publics est autorisé, par dérogation au § 1<sup>er</sup> de l'article 19 et à l'article 21 de la loi sur la comptabilité de l'État, à contracter, pour un terme de cinq ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1860, pour la fourniture des impressions et des reliures nécessaires à l'administration des chemins de fer, des postes et des télégraphes.

Donné à Laeken, le 28 février 1859.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Travaux publics,*

JULES VANDER STICHELEN.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,**  
**POUR L'EXERCICE 1860.**

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	724,005 »
2	— des fonctionnaires et employés . . . . .	538,810 »	»	
5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale . . . . .	35,200 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service . . . . .	40,985 »	»	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	50,000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département . . . . .	50,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.</b>				
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Ponts et chaussées.</b>				
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, et construction de routes nouvelles . . . . .	2,615,052 »	»	
8	Plantations nouvelles sur les routes. . . . .	41,000 »	»	
<b>SECTION 2. — Bâtimens civils.</b>				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat . . . . .	120,000 »	10,000 »	
10	Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon pour le dépôt des archives de l'Etat. . . . .	»	55,000 »	
<b>SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des chemins de fer en construction.</b>				
11	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	782,640 »	170,260 »	
<b>TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.</b>				
<i>Bassin de la Meuse.</i>				
12	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	»	554,200 »	
13	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	»	8,000 »	
14	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	»	47,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	4,281,087 »	614,560 »	724,005 »

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,281,687 *	614,560 "	724,995 "
15	Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	"	12,000 "	
16	— — vers Hasselt . . . . .	"	73,000 "	
17	— — vers Turnhout . . . . .	"	5,000 "	
18	Sambre canalisée. . . . .	"	25,000 "	
19	Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .	"	20,100 "	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
20	Escaut . . . . .	"	400 "	
21	Canal de Mons à Condé. . . . .	"	40,600 "	
22	Lys . . . . .	"	11,000 "	
23	Canal de Gand à Ostende . . . . .	"	70,500 "	
24	— de Flasschendaele vers la frontière de France . . . . .	"	6,000 "	
25	Dendre . . . . .	"	31,400 "	
26	Rupel . . . . .	"	58,000 "	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
27	Yser. . . . .	"	9,900 "	
28	Canal d'Ypres à l'Yser . . . . .	"	5,000 "	6,105,550 *
	<i>Plantations.</i>			
29	Plantations nouvelles . . . . .	25,000 *	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
30	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.	32,000 *	"	
	<b>SECTION A. — Ports et côtes.</b>			
31	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	185,600 *	144,500 *	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION AUX PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
32	Port d'Ostende . . . . .	"	20,000 *	
33	Côte de Blankenberghe. . . . .	"	20,000 *	
34	Phares et fanaux. . . . .	"	500 *	
	<b>SECTION B. — Frais d'études et d'adjudications.</b>			
35	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications . . . . .	22,000 *	"	
	A REPORTER. . . . fr.	4,340,287 *	1,174,060 *	6,850,554 "

## POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL. *
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,546,987 *	1,174,660 *	6,830,554 *
	<b>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.</b>			
36	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement . . . . .	587,210 *	.	
37	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées . . . . .	510,577 *	.	
38	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .	12,000 *	.	
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	<b>MINES.</b>			
30	Personnel du conseil des mines. — Traitements. . . . .	42,100 *	.	
40	— — — Frais de route . . . . .	600 *	.	
41	— — — Matériel . . . . .	2,000 *	.	
42	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement . . . . .	45,000 *	.	
43	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences . . . . .	7,000 *	.	
44	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs . . . . .	166,000 *	.	
45	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .	6,000 *	.	
	<i>Commission des procédés nouveaux.</i>			275,700 *
46	Frais de route et de séjour. . . . .	600 *	.	
47	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. . . . .	1,400 *	.	
	<i>Commission des Annales des travaux publics.</i>			
48	Frais de route et de séjour. . . . .	1,100 *	.	
49	Publication du Recueil, frais de bureau, etc. . . . .	5,900 *	.	
	A REPORTER. . . . fr.	5,051,574 *	1,174,660 *	7,106,254 *

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	5,051,374 *	1,174,000 *	7,100,254 *
<b>CHAPITRE IV.</b>				
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHIE. — RÉGIE. — SERVICES D'EXÉCUTION.				
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Voies et travaux.</b>				
50	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	218,000 *	"	
51	Salaires des agents payés à la journée . . . . .	1,061,000 *	"	
52	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	1,213,000 *	250,000 *	
53	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers. . . . .	673,000 *	"	
<b>SECTION 2. — Traction et arsenal.</b>				
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	105,000 "	"	
55	Salaires des agents payés à la journée . . . . .	2,200,000 "	"	
56	Primes d'économie et de régularité. . . . .	70,000 "	"	
57	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	2,000,000 "	"	
58	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	2,548,000 "	352,000 *	
59	Redevances aux compagnies . . . . .	110,000 *	"	
<b>SECTION 3. — Transports.</b>				
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,000,826 "	"	
61	Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres . . . . .	1,572,560 "	"	
62	Frais d'exploitation . . . . .	462,000 "	"	
63	Camionnage . . . . .	580,000 *	"	
64	Pertes et avaries . . . . .	80,000 "	"	17,922,486 *
<b>SECTION 4. — Télégraphie.</b>				
65	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	210,000 "	"	
66	Salaires des agents payés à la journée . . . . .	45,000 *	"	
67	Entretien . . . . .	55,000 "	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	20,253,060 "	1,776,060 *	25,028,720 *

## POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	20,235,060 "	1,776,660 "	25,028,720 "
	<b>SECTION 5. — Services en général (chemins de fer, postes et télégraphe).</b>			
68	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	52,650 "	"	
69	Salaires des agents payés à la journée . . . . .	55,800 "	"	
70	Matériel et fournitures de bureau. . . . .	220,000 "	"	
71	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration . . . . .	20,000 "	"	
	(Les crédits portés aux articles 50, 54, 60, 65 et 68, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les be- soins du service).			
	<b>SECTION 6. — Régie.</b>			
72	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	38,600 "	"	
75	Frais de bureau et de loyer . . . . .	5,500 "	"	
	<b>SECTION 7. — Postes.</b>			
74	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	764,000 "	"	
75	— — des facteurs et autres agents subalternes . . . . .	1,155,250 "	"	
76	Transport des dépêches. . . . .	462,000 "	"	
77	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . . . .	250,500 "	"	
	<b>CHAPITRE V.</b>			
78	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité illimitée. . . . .	"	65,000 "	65,000 "
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
79	Pensions . . . . .	7,000 "	"	7,000 "
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
80	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension . . . . .	7,000 "	"	7,000 "
	A REPORTER. . . . . fr.	23,266,060 "	1,840,660 "	25,106,720 "

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	23,260,000 °	1,840,660 °	25,106,720 °
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
81	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	18,000 °		18,000 °
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	23,284,000 °	1,840,660 °	25,124,720 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1859.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Travaux publics,*

JULES VANDER STICHELEN.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

(57)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,**

pour l'exercice 1860.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
1	»	Traitement du Ministre . . . . .
	a.	Secrétariat général et cabinet du Ministre . . . fr. 85,000
2	b.	Ponts et chaussées et mines . . . . . 105,910
	c.	Chemins de fer, postes et télégraphe . . . . . 524,900
	d.	Surveillance des chemins de fer concédés . . . . . 25,000
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés . . . . .
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. . . . .
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .
6	»	Honoraires des avocats du Département. . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE I<sup>er</sup>. . . . . fr.</b>		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.</b>		
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>		
<b>PONTS ET CHAUSSÉES.</b>		
7	a.	Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections en 1860 . . . . .
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure. — Paiement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc. . . . .
	c.	Études de projets, frais de levées de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres, matériel et impressions. (Pour mémoire.) . . . . .
	d.	Travaux d'amélioration et construction de routes. . . . .
<i>Plantations sur les routes.</i>		
8	»	Plantations nouvelles . . . . .
<b>TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.</b>		
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
<b>BATIMENTS CIVILS.</b>		
9	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État. . . . .
10	»	Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon, pour le dépôt des archives de l'État. . . . .
<b>TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.</b>		

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
558,810 "	"	558,810 "	558,810 "	"	"	
55,200 "	"	55,200 "	55,200 "	"	"	
40,985 "	"	40,985 "	40,985 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
724,005 "	"	724,005 "	724,005 "	"	"	
1,615,052 "	"	1,615,052 "	1,590,755 "	22,297 "	"	
200,000 "	"	200,000 "	200,000 "	"	"	
"	"	"	5,000 "	"	5,000 "	Transfert à l'article 56.
800,000 "	"	800,000 "	800,000 "	"	"	
41,000 "	"	41,000 "	41,000 "	"	"	
2,654,052 "	"	2,654,052 "	2,656,755 "	22,297 "	5,000 "	
120,000 "	10,000 "	130,000 "	130,000 "	"	"	
"	55,000 "	55,000 "	"	55,000 "	"	
120,000 "	45,000 "	165,000 "	130,000 "	35,000 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>TROISIÈME SECTION.</b>		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
<b>BASSIN DE LA MEUSE.</b>		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .
b.		Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht . . . . .
c.		— de Maestricht à Dois-le-Duc . . . . .
d.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .
e.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo. . . . .
f.		— — vers Hasselt . . . . .
g.		— — vers Turnhout . . . . .
h.		Sambre canalisée . . . . .
i.		Canal de Charleroy à Bruxelles. . . . .
<b>BASSIN DE L'ESCAUT.</b>		
j.		Escaut. . . . .
k.		Canal de Mons à Condé . . . . .
l.		— de Pommerœul à Antoing . . . . .
m.		Lys. . . . .
n.		Canal de dérivation de la Lys . . . . .
o.		— de Gand à Ostende. . . . .
p.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. . . . .
q.		— de Plasschendaele par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France. . . . .
r.		— de Gand à Ternenzen . . . . .
s.		Moervaert . . . . .
t.		Dendre. . . . .
u.		Rupel . . . . .
v.		Senne . . . . .
w.		Dyle et Demer . . . . .
x.		Petite-Nèthe canalisée. . . . .
y.		Grande-Nèthe . . . . .
<b>BASSIN DE L'YSER.</b>		
z.		Yser . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

11

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
77,350	15,950					
51,900	"					
52,000	20,500					
52,650	5,050					
10,000	"					
20,600	"					
7,020	080					
87,000	9,000					
75,800	23,000					
55,200	32,000					
54,400	"					
02,000	"					
52,250	14,550	961,000	915,721	a) 48,179	"	a) Abstraction faite d'une somme de 6,000 francs, prélevée sur les litt. I et L et transférée à l'article 57 (voir la note préliminaire, pp 15, 15 et 34), et d'une somme de 10,000 francs, transférée à l'article 55 pour les frais d'adjudication
15,000	"					
37,000	5,500					
8,000	"					
5,000	14,000					
25,000	3,000					
2,800	5,000					
14,770	6,850					
20,000	"					
2,250	"					
23,500	5,000					
11,000	12,500					
5,000	"					
5,450	"					
782,640	170,200	961,000	915,721	48,179	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.</i>
12	a.	Travaux d'amélioration dans les provinces de Namur et de Liège. . . . .
	b.	Travaux d'amélioration, au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des bermes existant le long de la rive gauche, dans la province de Limbourg . . . . .
	c.	Travaux d'amélioration de la navigation à exécuter en commun avec les Pays-Bas. . . . .
	d.	Établissement de hornes . . . . .
		<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>
	v.	Travaux d'amélioration. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
15	a.	Renforcement des contre-digues . . . . .
	b.	Clôture du magasin central de Geysteren et aménagement intérieur . . . . .
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
		1 <sup>re</sup> SECTION.
	a.	Rechargement des digues et des talus avec de la terre végétale . . . . .
	b.	Revêtement à plat en gazons de bruyère des talus extérieurs . . . . .
		2 <sup>me</sup> SECTION.
14	c.	Construction de fours et fournils aux maisons des préposés. . . . .
	d.	Rechargement des digues de halage avec du gravier et de la terre végétale. . . . .
		3 <sup>me</sup> SECTION.
	e.	Construction d'un barrage éclusé entre les culées du pont n° 2 . . . . .
	f.	Rechargement en gravier ou en minerai de fer des parties sablonneuses des digues. . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
782,640 "	179,260 "	961,900 "	915,721 "	48,179 "	"	
"	220,000 "					
"	68,700 "	554,200 "	510,000 "	24,200 "	"	
"	40,000 "					
"	5,500 "					
"	"	"	9,000 "	"	9,000 "	
"	5,000 "	8,000 "	47,800 "	"	59,800 "	
"	3,000 "					
"	11,500 "					
"	1,500 "					
"	1,900 "	47,900 "	40,820 "	7,080 "	"	
"	3,000 "					
"	25,000 "					
"	5,000 "					
782,640 "	569,560 "	1,352,200 "	1,521,541 "	70,450 "	48,800 "	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. . . . . fr.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
15	a.	Gazonnements à queue avec gazons pris sur les dépendances du canal, repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs . . . . .
	b.	Gazonnement à plat des talus intérieurs des digues entre les ponts n° 1 et 2. . . . .
	c.	Construction d'un hangar à poutrelles près du pont barrage n° 4. . . . .
	d.	Acquisition d'un jeu de poutrelles pour le pont barrage n° 4 . . . . .
	e.	Acquisition d'une barque de service . . . . .
	f.	Renforcement des digues . . . . .
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
16	a.	Construction de quatre maisons de gardes-digues et d'une maison de receveur des droits de navigation à Beeringen, y compris puits, fours et lieux d'aisance. . . . .
	b.	Construction de deux hangars à poutrelles pour deux ponts . . . . .
	c.	Acquisition de deux jeux de poutrelles pour deux ponts. . . . .
	d.	Continuation du gravelage des digues et rampes du canal . . . . .
	e.	Pavage d'une partie du pourtour du bassin de Hasselt . . . . .
	f.	Puits, pompes, fours et lieux d'aisance à deux maisons éclusières . . . . .
	g.	Acquisition d'une barque de service . . . . .
	h.	Renforcement des digues . . . . .
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
17	a.	Modification aux escaliers de deux maisons pontonnières . . . . .
	b.	Acquisition de 6 poutrelles de sapin du Nord . . . . .
	c.	Construction de deux fournils . . . . .
	d.	Établissement de poteaux d'amarrage . . . . .
	e.	Établissement d'échelles métriques . . . . .
	f.	Continuation du rechargement des digues de halage avec du gravier et de la terre végétale . . . . .
		<i>Sambre canalisée.</i>
18	*	Construction de perrés, empierrement de chemins de halage dans la province de Hainaut . . . . .
		<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>
19	"	Construction d'un magasin et d'un chantier couvert, avec logement pour le sergent d'eau de la section du Brabant; agrandissement et amélioration des anciennes maisons éclusières; établissement d'un abri pour les barques brise-glace; pavage des digues et plates-formes des écluses et établissement de poteaux d'amarrage. . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
782,640 "	560,360 "	1,343,000 "	1,321,341 "	70,450 "	48,800 "	
"	5,575 "					
"	1,725 "					
"	1,800 "	12,000 "	10,180 "	1,820 "	"	
"	1,500 "					
"	1,000 "					
"	2,000 "					
"	55,000 "					
"	5,000 "					
"	5,000 "					
"	14,000 "	73,000 "	96,000 "	46,400 "	"	
"	10,000 "					
"	2,000 "					
"	1,000 "					
"	4,400 "					
"	250 "					
"	1,500 "					
"	450 "	5,600 "	4,250 "	"	650 "	
"	200 "					
"	100 "					
"	1,500 "					
"	25,000 "	25,000 "	28,000 "	"	5,000 "	
"	20,100 "	20,100 "	21,500 "	"	1,400 "	
782,640 "	705,060 "	1,487,700 "	1,411,851 "	127,670 "	55,850 "	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<b>BASSIN DE L'ESCAUT.</b>
		<i>Escaut.</i>
20	•	Établissement de six pieux d'amarrage en fer de fonte, à Leupegem et à Bevere. . . . .
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
21	a.	Construction d'une maison de garde-canal. . . . .
	b.	Continuation de la construction de murs de quai. . . . .
		<i>Lys.</i>
22	a.	Établissement d'une passerelle de halage en amont des usines d'Harlebeke, et prolongement des voûtes existant sous le chemin de halage devant l'écluse de secours à Menin . . . . .
	b.	Acquisition de poutrelles pour la fermeture éventuelle de l'écluse de la Pêcherie à Gand . . . . .
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>
23	a.	Construction d'un pont à Plasschendaele. . . . .
	b.	Établissement d'un garde-corps sur le chemin de halage entre le pont de la porte St-Croix et la nouvelle écluse de la porte de Damme, à Bruges . . . . .
	c.	Renforcement et exhaussement des digues et revêtement en briques des talus, entre Bruges et Ostende. . . . .
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>
24	a.	Revêtements en briques aux talus . . . . .
	b.	Établissement de diguettes de garantie sur le chemin de halage entre Wulpen et la frontière de France . . . . .
		<i>Dendre.</i>
25	a.	Complément du canal de jonction de la Dendre à la station d'Ath, par sa prolongation jusqu'au dehors des anciennes fortifications . . . . .
	b.	Acquisition de poutrelles pour la fermeture éventuelle de l'écluse de Wizez . . . . .
		<i>Rupel.</i>
26	a.	Enlèvement d'une partie de l'ancienne digue capitale du polder de Niel, vis-à-vis du hameau de Wintham . . . . .
	b.	Enlèvement, jusqu'à la hauteur de la marée basse, de la terre sablonneuse et tourbeuse des schorres de Schelle, de Niel et d'Eykenvliet, ainsi que des envasements qui s'y forment . . . . .
		<i>Senne.</i>
•	•	Travaux d'amélioration. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
782,640 »	705,060 »	1,485,700 »	1,411,851 »	127,079 »	55,850 »	
»	400 »	400 »	»	400 »	»	
»	4,000 »	49,000 »	»	49,000 »	»	
»	45,000 »					
»	9,000 »	11,000 »	»	11,000 »	»	
»	2,000 »					
»	60,000 »	70,500 »	9,000 »	61,500 »	»	
»	5,500 »					
»	7,000 »					
»	4,000 »	6,000 »	15,600 »	»	9,600 »	
»	2,000 »					
»	50,000 »	51,400 »	150,000 »	»	118,600 »	
»	1,400 »					
»	8,500 »	58,000 »	49,000 »	9,000 »	»	
»	49,500 »					
»	»	»	6,000 »	»	6,000 »	
782,640 »	920,060 »	1,712,600 »	1,641,541 »	250,170 »	188,120 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
		<i>Dyle et Demer.</i>	
•	•	Travaux d'amélioration. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .	
		<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>	
•	•	Travaux d'amélioration. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .	
		<i>Grande-Nèthe.</i>	
•	•	Travaux d'amélioration. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .	
		<b>BASSIN DE L'YSER.</b>	
		<i>Yser.</i>	
27	•	Revêtements en briques, exhaussement des digues, gazonnements, etc. — Amélioration des parties exhausées de la digue de Furnes-Ambacht, journées d'ouvriers, gazonnements, etc., $\frac{1}{2}$ à charge de l'État, $\frac{1}{2}$ à charge de la wateringue du nord de Furnes. — Approfondissement du lit de la rivière . . . . .	
		<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i>	
28	•	Approfondissement du bief inférieur. — 5 <sup>m</sup> Subside de l'État à la province de la Flandre occidentale . . . . .	
		<i>Plantations.</i>	
20	•	Plantations nouvelles. . . . .	
		<i>Frais d'études.</i>	
•	•	Frais d'études pour le service des travaux hydrauliques et des chemins de fer en construction; acquisition de brochures, cartes, etc. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .	
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>	
50	•	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances . . . . .	
		<b>TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . .</b>	<b>fr.</b>

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
782,640 »	929,960 »	1,712,600 »	1,041,341 »	250,179 »	188,120 »	
»	»	»	25,000 »	»	25,000 »	
»	»	»	9,000 »	»	9,000 »	
»	»	»	10,000 »	»	10,000 »	
»	9,000 »	9,000 »	15,202 »	»	5,502 »	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
»	»	»	7,000 »	»	7,000 »	Transfert à l'article 35.
52,000 »	»	52,000 »	27,000 »	5,000 »	»	
850,640 »	944,860 »	1,784,500 »	1,702,745 »	264,179 »	242,422 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				21,757 »		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
PORTS ET CÔTES.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
51	a. b. c. d.	Port d'Ostende . . . . . Port de Nieuport . . . . . Côte de Blankenberghe . . . . . Phares et fanaux . . . . .
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
PORT D'OSTENDE.		
52	"	Construction d'un épi d'ensablement en fascinage sur l'estran, devant la digue d'Albertus, à l'ouest du port. . . . .
PORT DE NIEUPOORT.		
"	"	Travaux d'amélioration. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .
CÔTE DE BLANKENBERGHE.		
35	"	Prolongement en mer de deux jetées de la 2 <sup>me</sup> section . . . . .
PHARES ET FANAUX.		
54	"	Travaux d'amélioration . . . . .
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION . . . . . fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS CONCERNANT LES ROUTES, LES BATIMENTS CIVILS, LES TRAVAUX HYDRAULIQUES ET LES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
55	"	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudication. . . . .

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
48,700 »	78,000 »	550,100 »	340,570 »	»	10,470 »	
25,200 »	66,500 »					
112,700 »	»					
1,000 »	»					
»	20,000 »	20,000 »	50,000 »	»	50,000 »	
»	»	»	8,000 »	»	8,000 »	
»	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»	»	
»	500 »	500 »	500 »	»	»	
185,000 »	184,800 »	570,400 »	427,870 »	»	57,470 »	
DIMINUTION. . . . . fr.				57,470 »		
22,000 »	»	22,000 »	»	22,000 »	»	
						Transfert de l'article 7 . . . fr. 5,000 » — de l'article 11 . . . . . 10,000 » — de l'article spécial aux frais d'études, supprimé . . . . . 7,000 » Fr. 22,000 »

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>SIXIÈME SECTION.</b>		
<b>PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.</b>		
56	•	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements. . . . .
57	•	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des sergents d'eau, éclusiers, pontonniers, gardes-canal, gardes-rivière et autres agents subalternes des ponts et chaussées. . . . .
58	•	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; mission des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.		
<b>Récapitulation du chapitre II.</b>		
1 <sup>re</sup> SECTION. — Ponts et chaussées . . . . .		
2 <sup>e</sup> — — Bâtimens civils . . . . .		
3 <sup>e</sup> — — Rivières et canaux . . . . .		
4 <sup>e</sup> — — Ports et côtes. . . . .		
5 <sup>e</sup> — — Frais d'études, d'adjudications, etc. . . . .		
6 <sup>e</sup> — — Personnel des ponts et chaussées. . . . .		
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>MINES.</b>		
59	•	Personnel du conseil des mines. — Traitements . . . . .
40	•	— — — Frais de route. . . . .
41	•	— — — Matériel . . . . .
42	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompense aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
43	•	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . . .
44	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines . . . . .
45	•	Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines . . . . .
46	•	Commission des procédés nouveaux. — Frais de route et de séjour . . . . .
47	•	— — — Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. . . . .
48	•	Commission des <i>Annales des Travaux publics</i> . — Frais de route et de séjour . . . . .
49	•	— — — Publication du Recueil, frais de bureau, etc. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . .		

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
587,210 "	"	587,210 "	587,810 "	"	600 "	
510,577 "	"	510,577 "	499,477 86	(1) 10,899 14	"	(1) Transfert de l'article 11, à concurrence de 6,000 francs.
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
1,109,587 "	"	1,109,587 "	1,099,287 86	10,899 14	600 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				10,299 14		
2,654,052 "	"	2,654,052 "	2,550,755 "	22,207 "	5,000 "	
120,000 "	45,000 "	165,000 "	150,000 "	55,000 "	"	
850,640 "	944,800 "	1,784,500 "	1,702,745 "	204,179 "	212,422 "	
185,000 "	184,800 "	370,400 "	427,870 "	"	57,470 "	
22,000 "	"	22,000 "	"	22,000 "	"	
1,109,587 "	"	1,109,587 "	1,099,287 86	10,899 14	600 "	
4,950,870 "	1,174,060 "	6,105,539 "	6,050,635 86	354,575 14	505,492 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				48,885 14		
42,100 "	"	42,100 "	42,100 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
166,000 "	"	166,000 "	140,000 "	20,000 "	"	
6,000 "	"	6,000 "	6,000 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
1,400 "	"	1,400 "	1,400 "	"	"	
1,100 "	"	1,100 "	1,100 "	"	"	
5,900 "	"	5,900 "	5,900 "	"	"	
275,700 "	"	275,700 "	255,700 "	20,000 "	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHE. — RÉGIE.		
<b>SERVICES D'EXÉCUTION.</b>		
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
50	{	a. Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. . . . .
		b. Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances . . . . .
		c. Indemnités; frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires . . . . .
<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>		
51	{	a. Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) . . . . .
		b. Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, magons, charpentiers, etc.) . . . . .
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
52	{	a. Fourniture de billes . . . . .
		b. — de rails et accessoires . . . . .
		c. — de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . . .
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers :</i>		
53	{	a. Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
		b. Travaux d'amélioration . . . . .
		c. Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers. . . . .
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.		
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
54	{	a. Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnement de combustible et réception . . . . .
		b. Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. . . . .
		c. Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire . . . . .
A REPORTER. . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
146,757 »	»	218,000 »	218,000 »	»	»	
58,545 »	»					
12,700 »	»					
908,500 »	»	1,661,000 »	1,680,700 »	»	10,700 »	
752,700 »	»					
455,000 »	100,000 »	1,465,000 »	1,465,000 »	»	»	
600,000 »	150,000 »					
180,000 »	»					
450,000 »	»	675,000 »	675,000 »	»	»	
190,000 »	»					
55,000 »	»					
5,765,000 »	250,000 »	4,015,000 »	4,054,700 »	»	19,700 »	
122,000 »	»	105,000 »	195,000 »	»	»	
58,000 »	»					
15,000 »	»					
195,000 »	»	195,000 »	195,000 »	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>
	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs) . . . . .
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . . . . .
55	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal. . . . .
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . .
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc. . . . .
		<i>Primes d'économie et de régularité :</i>
56	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke . . . . .
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois. . . . .
		<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>
57	a.	Combustible. — Houille, coke, bois d'allumage et fabrication éventuelle de coke . . . . .
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation . . . . .
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairages des ateliers et fournitures diverses.)</i>
58	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc. . . . .
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . .
59	a.	Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel . . . . .
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.
		<b>TROISIÈME SECTION.</b>
		TRANSPORTS.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
60	a.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	b.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc. . . . .
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire et découchers des gardes-convois. . . . .
		<i>Salaires des agents payés à la journée et manœuvres :</i>
61	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. . . . .
	b.	Formation des convois; nettoyage des voitures et bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc. . . . .
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
195,000 »	»	195,000 »	195,000 »	»	»	
400,000 »	»					
575,000 »	»					
505,000 »	»	2,200,000 »	2,160,000 »	40,000 »	»	
200,000 »	»					
460,000 »	»					
57,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
55,000 »	»					
1,600,000 »	»	2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	
400,000 »	»					
1,818,000 »	»	2,700,000 »	2,792,400 »	»	92,400 »	
550,000 »	552,000 »					
110,000 »	»	110,000 »	190,000 »	»	80,000 »	
6,925,000 »	552,000 »	7,275,000 »	7,407,400 »	40,000 »	172,400 »	
201,750 »	»	1,000,826 »	1,000,826 »	»	»	
684,076 »	»					
54,000 »	»					
677,560 »	»	1,572,560 »	1,572,560 »	»	»	
430,000 »	»					
50,000 »	»					
2,382,586 »	»	2,582,586 »	2,382,586 »	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. . . . . fr.
		<i>Frais d'exploitation :</i>
	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
62	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc. . . . .
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État . . . . .
	d.	Usage de la station d'Herbesthal; quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand; autres dépenses analogues. . . . .
63	»	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises. . . . .
64	»	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants-droit et frais d'expertise, de procédure, etc. . . . .
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.
		<b>QUATRIÈME SECTION.</b>
		TÉLÉGRAPHE.
65	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .
66	»	Salaires des agents payés à la journée . . . . .
67	»	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses . . . . .
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . . fr.
		<b>CINQUIÈME SECTION.</b>
		SERVICE EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphe.)
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
68	a.	Traitements. . . . .
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements, etc. . . . .
		<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>
	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central . . . . .
69	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Fabrication de la graisse jaune. . . . .
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmon'son, etc. . . . .
70	»	Matériel et fournitures de bureau. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leur bureau; menues dépenses.
71	»	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . . (Les crédits portés aux articles 60, 64, 65, 66 et 68 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,582,586	"	2,582,586	2,582,586	"	"	
352,000	"	462,000	450,000	12,000	"	
100,000	"					
12,000	"					
18,000	"					
380,000	"	380,000	380,000	"	"	
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
3,504,586	"	3,504,586	3,292,586	12,000	"	
210,000	"	210,000	180,000	21,000	"	
45,000	"	45,000	40,000	5,000	"	
55,000	"	55,000	35,000	20,000	"	
510,000	"	510,000	264,000	46,000	"	
51,150	"	52,650	48,850	3,800	"	
1,500	"					
18,100	"	55,800	55,800	"	"	
9,100	"					
26,600	"					
220,000	"	220,000	220,000	"	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
346,450	"	346,450	342,650	3,800	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>SIXIÈME SECTION.</b>		
RÉGIE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
72	a.	Traitements. . . . .
	b.	Indemnités de déplacements et pour services extraordinaires . . . . .
73	"	Frais de bureau et de loyer . . . . .
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.		
<b>SEPTIÈME SECTION.</b>		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
74	a.	Direction. — Surveillance et contrôle . . . . .
	b.	Bureaux de perception et de distribution . . . . .
	c.	Bureaux ambulants . . . . .
75	"	Traitements et indemnités des facteurs . . . . .
<i>Transport des dépêches :</i>		
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches . . . . .
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur. . . . .
76	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Frais de remplacements des facteurs et aides; transports extraordinaires, entreposage, passage d'eau, menues dépenses . . . . .
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées. . . . .
	e.	Construction et entretien des bureaux ambulants. . . . .
77	"	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, menues dépenses.
TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . . . fr.		
<b>Récapitulation du chapitre IV.</b>		
1 <sup>e</sup>		SECTION. — Voies et travaux . . . . .
2 <sup>e</sup>		— — Traction et matériel . . . . .
3 <sup>e</sup>		— — Transports . . . . .
4 <sup>e</sup>		— — Télégraphes . . . . .
5 <sup>e</sup>		— — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphe) . . . . .
6 <sup>e</sup>		— — Régie . . . . .
7 <sup>e</sup>		— — Postes . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
34,000	"	38,600	38,600	"	"	
4,000	"					
3,500	"					
42,100	"	42,100	42,100	"	"	
85,000	"	764,000	716,000	48,000	"	"
580,000	"					
90,000	"					
1,155,250	"	1,155,250	1,085,250	70,000	"	
110,000	"	462,000	407,000	55,000	"	"
100,000	"					
126,000	"					
16,000	"					
20,000	"					
250,500	"					
2,620,550	"	2,620,550	2,441,050	188,500	"	
3,765,000	250,000	4,015,000	4,054,700	"	19,700	
6,925,000	552,000	7,275,000	7,407,400	40,000	172,400	
5,504,586	"	5,504,586	5,292,586	12,000	"	
510,000	"	510,000	264,000	46,000	"	
546,450	"	546,450	542,650	3,800	"	
42,100	"	42,100	42,100	"	"	
2,620,550	"	2,620,550	2,441,050	188,500	"	
17,520,486	602,000	17,922,486	17,824,286	200,500	192,100	
AUGMENTATION. . . . fr.				98,200		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE V.</b>		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
78	•	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité illimitée. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V . . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
PENSIONS.		
79	•	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
SECOURS.		
80	•	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
81	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	04,000 »	04,000 »	04,000 »	»	»	
»	04,000 »	04,000 »	04,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	58	Administration centrale . . . . .
II.	ib.	Ponts et chaussées . . . . .
III.	72	Mines. . . . .
IV.	74	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphe. — Régie . . . . .
V.	82	Traitements de disponibilité . . . . .
VI.	ib.	Pensions . . . . .
VII.	ib.	Secours . . . . .
VIII.	ib.	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL DU BUDGET. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
724,995	"	724,995	724,995	"	"	
4,050,870	1,174,600	6,105,530	6,050,655 86	554,875 14	505,402	"
275,700	"	275,700	255,700	20,000	"	
17,520,486	602,000	17,922,486	17,824,286	98,200	102,100	"
"	64,000	64,000	64,000	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
25,284,060	1,840,660	25,124,720	24,057,656 86	664,675 14	497,502	"
AUGMENTATION. . . . . fr.				167,085 14		



## ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1860.

---

### TABLEAU

*Des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1858 jusqu'au 31 janvier 1859, dressé en conformité de l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.*

---

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscriptions.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
			de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAINNANCE.	de NAINNANCE.
507	Maes-Dezutter, Jacques-Jean . . .	Ingénieur des ponts et chaussées en disponibilité.	20 mars 1857.	Bruges (Flandre occidentale).	5 mars 1701.
508	Boeckmans, Adrien-Joseph . . .	Facteur rural des postes . . .	24 oct. 1857.	Westerloo (Anvers) . . .	1 sept. 1706.
509	Gernaert, François-Joseph . . .	Inspecteur général des ponts et chaussées.	20 oct. 1857.	Dunkerque (France) . . .	25 janv. 1702.
510	Desaunois, Jean-François . . .	Facteur des postes . . . . .	25 nov. 1857.	Gembloux (Namur) . . .	31 août 1702.
511	Swennen, Pierre . . . . .	Facteur des postes en disponibilité.	16 nov. 1857.	Tongres (Limbourg) . . .	9 sept. 1825.
512	Pairon, Antoine-Jean-Joseph . . .	Chef de station en disponibilité.	24 févr. 1857.	Liège (Liège). . . . .	12 nov. 1798.
513	Peusens, Henri-Joseph-Christien.	Garde-convoi au chemin de fer.	8 oct. 1857.	Waldfencht (Prusse) . . .	21 mars 1790.
514	Godin, Édouard-Florent . . .	Ingénieur en chef des ponts et chaussées.	20 oct. 1857.	Huy (Liège) . . . . .	1 juin 1702.
515	Aerents, Bernard-Jean . . . . .	Portier au chemin de fer . . .	28 janv. 1858.	Zegenkerke (Fl. occid.).	5 vend. an IX (25 sept. 1800).
516	Motte, Jean-Pierre. . . . .	Garde-convoi au chemin de fer.	27 janv. 1858.	Hauret (Namur) . . . . .	12 flor. an IX (2 mai 1801).
517	André, Guillaume-Joseph. . . . .	Machiniste au chemin de fer. . .	Id.	Bruxelles (Brabant). . .	8 prair. an XIII (28 mai 1805).
518	Moucheront, Augustin-Louis-Joseph.	Facteur rural des postes . . .	10 janv. 1858.	Rœulx (Hainaut). . . . .	12 févr. 1812.
519	Grambras, Louis-Barthélemy-Florent.	Facteur rural des postes . . .	2 mars 1858.	Mariembourg (Namur).	14 déc. 1808.
520	Duyver, Marie-Jeanne, veuve de Pierre-Joseph Devos.	Veuve de postillon . . . . .	Id.	Dixmude (Fl. occid.) . . .	13 mai 1787.
521	Jeannin, Jean-Baptiste . . . . .	Facteur rural des postes . . .	50 mars 1858.	Heer (Namur) . . . . .	9 vent. an XII (29 févr. 1804).
522	Deveen, Gilles . . . . .	Peseur au chemin de fer . . .	15 avril 1858.	Isques (Brabant). . . . .	7 floréal an V (26 avril 1797).
523	Dumont, Jean-Baptiste . . . . .	Officier de police au chemin de fer.	Id.	Eplechin (Hainaut) . . .	6 mess. an VII (24 juin 1790).
524	Van Huffelen, Henri . . . . .	Chauffeur au chemin de fer . . .	Id.	Sichem (Brabant) . . . . .	19 vent. an IX (10 mars 1801).
525	Lemaitre, Jean-Baptiste . . . . .	Messager piéton . . . . .	6 avril 1858.	Enghien (Hainaut) . . .	13 janv. 1820.
526	Heyninck, Silvestre . . . . .	Facteur rural des postes . . .	17 avril 1858.	St-Nicolas (Fl. orient.) . .	6 déc. 1700.
527	Fallon (baron), Jean-Baptiste-Isidore-Ghislain.	Président du conseil des mines .	20 mai 1858.	Namur (Namur). . . . .	28 mars 1780.
528	Delahay, André-Joseph . . . . .	Ingénieur en chef des ponts et chaussées.	6 mai 1858.	Mons (Hainaut) . . . . .	4 avril 1793.
529	Renoy, Jean-Joseph . . . . .	Facteur rural des postes . . .	3 juin 1858.	Aye (Luxembourg) . . . . .	12 mars 1816.

(1) Cette pension a été révisée par arrêté royal du 18 novembre 1858, voir n° 837.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

Bases de la liquidation de la pension				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires						
Ans M Jours	Ans M Jours	Ans M Jours					
	32 5 10	32 5 10	3,800	Art 1, Oct 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844; art 1 <sup>er</sup> , § 3, et art 2 de celle de 1840.	1,895	1 <sup>er</sup> juil 1857.	14 févr 1858
14 8	" " "	14 8	500	Art 3, 8, § 2, et 14 de la loi de 1844, et art 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1840.	175	1 nov. 1857.	Id
" " "	42 8 5	42 8 5	8,400	Art 1, 0 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844, et art 1 <sup>er</sup> , §§ 3 et 4 de celle de 1840	5,000	15 nov 1857.	Id
21	" " "	21	545	Art 3 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1840	208	1 déc 1857.	Id
8 1	3 10	11 11	618 33	Art. 3, 8 et 14 de la loi de 1844, art 1 <sup>er</sup> , § 3, et art 2 de celle de 1840	175	Id	Id
1 11	26 7	28 0	2,100	Art 3 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1840	932	1 mars 1857.	11 avril 1858
20 6	" " "	20 6	1,510 67	Id id	305	1 nov. 1857	Id
" " "	45 8 28	45 8 28	6,300	Art 1 <sup>er</sup> et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844; art 1 <sup>er</sup> , §§ 3 et 4, de celle de 1840.	4,200	15 nov 1857.	Id
11 0	7 0 15	19 3 15	1,440	Art 3 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1840.	473	1 févr 1858	Id
27 3	7 0 8	55 0 8	1,521 67	Id. id	(1) 935	Id	Id
12 10	6 8 1	10 0 1	2,000	Art 3 et 8 de la loi de 1844, et art 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1840.	671	Id	Id
10 5	8 1 10	18 0 10	621 67	Id. id	195	Id	Id
21 4 25	8 7 28	50 0 23	625	Id id	326	1 avril 1858	Id.
" " "	" " "	" " "	"	Art 14 de la loi du 10 frimaire an VII, et § final de l'art 63 de la loi de 1844	150	Id	26 avril 1858.
15 11	" " "	15 11	585	Art 3, 8, § 2, et 14 de la loi de 1844, et art 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1840	175	Id	1 juil. 1858
" " "	17 " "	17 " "	900	Art 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844, et art 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1840	235	1 mai 1858	Id.
" " "	30 9 28	30 9 28	1,276 67	Art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844, et loi du 27 mai 1856.	580	Id	Id
14 8	" " "	14 8	1,500	Art 3 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1840	400	Id.	Id
11 2	7 0 15	18 11 15	626 67	Art 3 et 8 de la loi de 1844, et art 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1840.	201	Id	Id.
22 1	3 3 24	25 4 24	700	Id id.	274	Id	10 août 1858
" " "	21 " "	21 " "	8,000	Art 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844, et art 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1840	2,584	1 juin 1858.	Id
" " "	43 0	43 0	6,300	Art 1 <sup>er</sup> et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , §§ 3 et 4 de celle de 1840	4,200	Id	Id
20 3	" " "	20 3	700	Art 3 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1840	231	1 juil. 1858.	Id

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de l'arrêté d'admission à la retraite.	LIEU de NAISSANCE.	DATE de NAISSANCE.
550	Casler, Pierre-Ignace-Joseph .	Officier de police au chemin de fer.	6 juill. 1858.	Bruxelles (Brabant) . .	16 mai 1796.
551	Coomans, Marie-Jeanne, veuve Schoonejans.	Concierge au conseil des mines.	9 oct. 1857 et 6 juill. 1858.	Caggevinne-Assent (Bra- bant).	25 germ. an XI (15 avril 1803).
552	Collart, Marie-Théodore-Joseph, veuve Verdin.	Veuve de postillon . . . . .	•	Marche (Luxembourg).	25 avril 1794.
553	Vincent, Jacques - Charles - Fa- brice.	Élusier en disponibilité . . . .	25 mars 1858.	Mons (Hainaut) . . . .	18 oct. 1785.
554	Haillez, Charles-Julien . . . .	Élusier receveur . . . . .	31 mai 1858.	Lessines (Hainaut) . . .	6 févr. 1787.
555	Delronge, Jean-Joseph . . . .	Facteur des postes . . . . .	6 juill. 1858.	Glimes (Brabant). . . .	12 niv. an XIII (2 janv. 1805).
556	Grosfils, Gilles-François-Michel.	Inspecteur général en disponibi- lité.	6 août 1858.	Liège (Liège). . . . .	2 avril 1795.
557	Motte, Jean-Pierre. . . . .	Garde-convoi au chemin de fer.	27 janv. 1858.	Hauret (Namur). . . . .	12 flor. an IX (2 mai 1801).
558	Guioth, Jacques-Léon. . . . .	Ingénieur en chef de 1 <sup>re</sup> classe .	6 mai 1858.	Louvain (Brabant) . . .	6 avril 1795.
559	Bonbeck, Pierre-Joseph . . . .	Conducteur de 1 <sup>re</sup> classe des ponts et chaussées.	14 juill. 1858.	Deux-Acren (Hainaut). .	28 sept. 1792.
560	Dujacquier, Jacques-Philippert .	Élusier . . . . .	16 août 1858.	Rœulx (Hainaut). . . . .	28 févr. 1801.
561	Lopez, Jean-Baptiste-Victor . .	Surveillant au chemin de fer .	2 août 1858.	Tournay (Hainaut). . . .	5 mai 1810.
562	Kairis, Jean-Joseph . . . . .	Facteur rural des postes . . . .	2 sept. 1858.	Henri-Chapelle (Liège).	21 mars 1791.
563	Senden, Alexandre-Antoine . .	Facteur des postes . . . . .	1 déc. 1858.	Heerlen (Limbourg). . .	17 janv. 1790.
564	Vandevondel, Jean-Baptiste . .	Facteur rural des postes . . . .	Id.	Blaesveld (Anvers) . . .	21 janv. 1791.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
			1,050 •	Art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844; art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849, et art. 1 <sup>er</sup> , § 2, de celle de 1856.	427 •	1 <sup>er</sup> août 1858.	10 août 1858.
	28 1 7	28 1 7	700 •	Art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	210 •	Id.	Id.
	20 11 "	20 11 "	"	Art. 14 de la loi du 19 frimaire an VII, et § final de l'art. 65 de celle de 1844.	150 •	1 <sup>er</sup> janv. 1858.	22 août 1858.
	" " "	" " "	"				
	18 9 10	18 9 10	565 33	Art. 5, 8, § 1 <sup>er</sup> , et 14 de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	175 •	1 <sup>er</sup> avril 1858.	25 sept. 1858.
	" " "	" " "	"				
	53 10 "	53 10 "	628 33	Art. 5, 8, § 1 <sup>er</sup> , et 14 de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , de celle du 26 mai 1850.	527 •	1 <sup>er</sup> juin 1858.	Id.
14 4 •	13 0 7	27 10 7	618 33	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	280 •	1 <sup>er</sup> août 1858.	Id.
" " "	40 8 •	40 8 •	8,000 •	Art. 1 <sup>er</sup> et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844; art. 1 <sup>er</sup> , §§ 3 et 4 de celle de 1849.	5,000 •	1 <sup>er</sup> sept. 1858.	Id.
27 3 "	17 9 8	45 • 8	1,521 67	Art. 5 et 8 de la loi de 1844; art. 1 <sup>er</sup> , §§ 3 et 4, de celle de 1849, et loi du 27 mai 1856.	(1) 1,014 •	1 <sup>er</sup> févr. 1858.	15 nov. 1858.
0 3 "	35 " "	41 5 "	6,500 "	Art. 1 <sup>er</sup> et 8 de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	4,108 •	1 <sup>er</sup> juin 1858.	Id.
" " "	41 " 22	41 " 22	2,526 67	Art. 1 <sup>er</sup> et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	1,467 •	1 <sup>er</sup> août 1858.	Id.
" " "	22 0 11	22 9 11	700 •	Art. 5, 5 et 9 de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	500 •	1 <sup>er</sup> sept. 1858.	Id.
" " "	10 1 •	10 1 •	1,255 35	Art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	305 •	Id.	Id.
4 6 "	" 6 20	5 " 20	601 85	Art. 4, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	175 •	1 <sup>er</sup> oct. 1858.	28 janv. 1859.
22 8 •	" " "	22 8 "	688 35	Art. 5 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	285 •	1 <sup>er</sup> janv. 1859.	Id.
22 5 "	" " "	22 5 "	640 "	Id. id.	258 "	Id.	Id.
TOTAL . . . . . fr.					50,334 •		
Les extinctions, suspensions ou révisions de pensions constatées du 1 <sup>er</sup> avril 1858 au 31 janvier 1859, au nombre de 25, s'élèvent ensemble à . . . . .					15,505 •		
RESTE . . . . . fr.					25,750 •		
<b>SITUATION GÉNÉRALE.</b>							
Au 31 janvier 1859, les pensions inscrites, au nombre de 544, s'élèvent à . . . . . fr.					281,289 •		
et les pensions éteintes, au nombre de 105, à . . . . .					96,802 •		
RESTE . . . . . fr.					184,487 •		

(1) La pension primitive était inscrite sous le n° 516.